

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



Sept 2021 – Sept 2026

PAYS DE VALENCAY EN BERRY



---

**« Un Contrat local de Santé au service des citoyens du Pays. »**

---

# Sommaire

Préambule .....	4
Présentation du territoire du Pays de Valençay en Berry .....	7
Le diagnostic de santé du Pays de Valençay en Berry .....	9
Synthèse de l'évaluation du CLS 1 – Vers un CLS 2.....	18
Elaboration du CLS 2 du Pays de Valençay en Berry.....	19
Le Contrat Local de Santé 2 du Pays de Valençay en Berry .....	22
Annexe – les fiches actions du CLS 2 du Pays de Valençay en Berry.....	288

---

# Préambule

**Soucieux de sa politique en matière de santé, le Pays de Valençay en Berry s'est engagé dans la création d'une planification territoriale en ce sens suite à l'élaboration d'un diagnostic de santé sur le territoire coordonné par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) courant 2016, 2017.**

C'est donc à l'issu de ce travail d'expertise que le Pays de Valençay en Berry a signé un premier Contrat Local de Santé (CLS) **le 21 février 2018** puis s'est engagé dans l'édition d'un second contrat **le 7 septembre 2021** avec l'ensemble des acteurs du territoire qui ont pris part au projet. Cette contractualisation entre l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, les élus du Pays de Valençay en Berry et avec ses partenaires permet de maintenir et de structurer l'offre de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de Santé. Elle montre la détermination de créer une stratégie locale et coopérative au service des citoyens du Pays.

**Soucieux de sa politique en matière de santé, le Pays de Valençay en Berry s'est engagé dans la création d'une planification territoriale en ce sens suite à l'élaboration d'un diagnostic de santé sur le territoire coordonné par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) courant 2016, 2017.**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), **La santé** « est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». En outre : « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ».

En 1986, la Charte d'Ottawa, issue de la première conférence internationale pour la promotion de la santé, définit la **promotion de la santé** comme « un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la "santé" comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être ».

---

## Définition

La santé est donc déterminée par des facteurs personnels, sociaux ou environnementaux qui agissent sur la santé des individus ou des populations. Les déterminants peuvent être le fruit :

- des caractéristiques individuelles comme l'âge, le sexe et le patrimoine génétique ;
- des conséquences liées au comportement personnel et au style de vie adopté par l'individu qui restent fortement orientés par son environnement social et physique ;
- des réseaux sociaux autour de la personne et sur lesquels elle peut compter pour améliorer ses conditions de vie ;
- des facteurs matériels et structurels (logement, conditions de travail, accès aux services...) ;
- des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales d'un territoire.

## Vers un Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est une **mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » qui prévoit** : *« La déclinaison du Projet Régional de Santé (PRS) à échelle locale via le contrat local de santé conclus par l'agence régionale de santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » (Art. L. 1434-17 du Code de la Santé Publique).*

En Région Centre- Val de Loire, le Projet Régional de Santé 2 a été adopté par arrêté en juin 2018 pour une durée de 4 ans. Le CLS s'envisage comme une déclinaison, sur le territoire, du projet régional de santé (PRS), établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il s'appuie donc sur les objectifs inscrits dans ce projet tout en tenant compte des enjeux de santé jugés prioritaires au niveau local. Signé par l'ARS, l'Etat et la collectivité volontaire, ces partenaires sont donc incontournables pour l'élaboration du contrat.

### Ses objectifs

Cet outil de contractualisation est avant tout une **démarche de territoire** qui permet à ses différents acteurs, de se rencontrer, d'échanger et de travailler sur les problématiques de santé publique. Il permet de valoriser, consolider et créer des partenariats entre différentes politiques publiques (État, Région, Département, Pays, collectivités locales...) afin de définir des objectifs communs.

### Le cadre juridique

Le cadre juridique des CLS est codifié aux articles L. 1434-2, L. 1434-17 du Code de la Santé Publique.

D'après l'Article L.1434-2 du Code de la Santé Publique, « le Projet Régional de Santé est constitué :

- 1° d'un plan stratégique régional de santé, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la Région Centre,
- 2° de schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation de soins et d'organisation médico-sociale,
- 3° de programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. La programmation peut prendre la

---

forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des **contrats locaux de santé** tels que définis à l'article L.1434-17 cité ci-dessus [...] ».

Avec l'article L.158 « Territorialisation de la politique de santé », la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 conforte le Contrat Local de Santé comme dispositif permettant de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé au plus proche des habitants.

**Le Contrat Local de Santé est un donc un outil transversal touchant toutes les thématiques de la santé sur un territoire.**

---

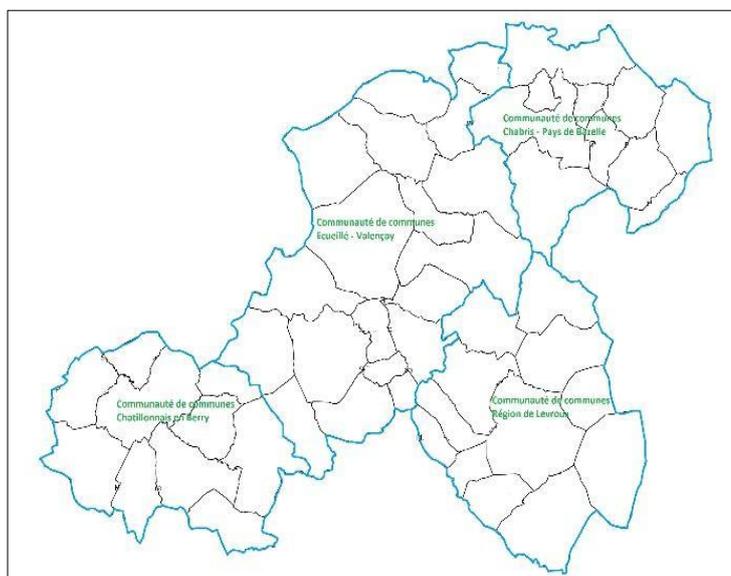
# **Partie 1 – Présentation du territoire vers un CLS n°2**

# Présentation du territoire du Pays de Valençay en Berry

Le Pays de Valençay en Berry se situe en Région Centre-Val-de-Loire, au Nord-Ouest du département de l'Indre. Il est limitrophe aux départements du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et du Cher.

Le Pays de Valençay en Berry regroupe 4 communautés de communes soit 48 communes pour 30 201 habitants :

- La Communauté de Communes Chabris Pays de Bazelle, (10 communes pour 6 320 habitants) ;
- La Communauté de Communes de la Région de Levroux (10 communes pour 6 433 habitants) ;
- La Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry (10 communes pour 6 082 habitants) ;
- La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay (18 communes pour 11 366 habitants).



En 2013, la densité de population était de 22 habitants par kilomètre carré, soit un taux faible en comparaison au département (33,6), à la Région (65,7) et la France métropolitaine (117,1). De plus, entre 2008 et 2013, le taux de variation de la population sur le Pays est négatif à -0,32%. Toutes les communautés de communes perdent des habitants (à l'exception de la communauté de communes de la Région de Levroux qui augmente de +0,2%).

Le Pays présente la caractéristique d'être assis sur plusieurs aires urbaines de taille moyenne, sans ville-centre sur son territoire mais influencé par des pôles urbains limitrophes (Châteauroux, Romorantin et Loches). Le territoire dispose d'atouts non négligeables : contiguïté des axes de développement, offre de services aux personnes âgées en développement et un tissu associatif dynamique. La politique de développement du Pays est construite autour des enjeux suivants :

- Assumer les mutations du territoire (vieillesse, faiblesse du tissu économique, appauvrissement des milieux naturels) ...
- Mais conforter les atouts du territoire (tourisme, patrimoine paysager et architectural) ...
- Afin de créer des nouvelles conditions de réussite (attraction de nouvelles populations, activités économiques, développement de services à la population, ...)

---

# Le diagnostic de santé du Pays de Valençay en Berry

Pour élaborer le Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry, l'Observatoire Régional de Santé Centre Val de Loire a été missionné pour réaliser un diagnostic local de santé. En 2017, ce diagnostic a été restitué aux acteurs du Pays de Valençay en Berry. Il a été réactualisé à l'issue des nouvelles orientations dégagées dans le bilan du CLS et des décisions prises en comité de pilotage en janvier 2021.

## I. L'état des lieux de la santé

### 1. Les maladies chroniques

S'agissant de la mortalité en lien avec les principales maladies chroniques, le Pays de Valençay en Berry est en surmortalité pour les cancers et les maladies cardiovasculaires, par rapport au territoire national. Cette surmortalité est également identifiée pour le diabète, en comparaison aux territoires de référence<sup>1</sup>. Ainsi,

- le taux de mortalité par cancer est de 247,1 décès pour 100 000 habitants (Indre : 245,4 ; Centre-Val de Loire : 238,3 ; France hexagonale : 231,3)
- le taux de mortalité pour maladies cardiovasculaires est de 252,6 décès pour 100 000 (Indre : 241,6 ; Centre-Val de Loire : 209,4 ; France hexagonale : 213,0) ;
- Le taux de mortalité pour le diabète est de 61,3 décès pour 100 000 habitants (Indre : 52,8 ; Centre-Val de Loire : 50,3 ; France hexagonale : 49,4).

Concernant les nouvelles admissions en affection longue durée, le constat diffère d'une pathologie à l'autre. En effet, pour les cancers, le taux des nouvelles ALD du Pays est comparable au département, à la région et à la France hexagonale. En revanche, s'agissant des maladies cardiovasculaires, le taux des nouvelles admissions en ALD est plus élevé dans le Pays, comparativement aux territoires de référence.

### 2. Les conduites à risques

Les décès dus aux accidents de circulation relevés dans le Pays de Valençay en Berry sont plus importants que ceux des territoires de référence avec une différence significative avec le territoire national. En majorité, ce sont les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui sont le plus fortement concernés sur le territoire en comparaison avec les territoires de référence (soit 42,9 % des décès contre 27,8 % dans l'Indre, 23,8 % en Centre-Val de Loire et 24,5 % dans l'Hexagone).

En matière d'addiction aux produits, la mortalité liée à la consommation de tabac est plus élevée dans le Pays par rapport aux territoires de référence (132,8 décès pour 100 000 habitants contre 117,8 au niveau départemental, 109,9 au niveau régional et 111,9 au niveau de la métropole française). En revanche, concernant la consommation excessive d'alcool, le taux de mortalité du Pays est comparable à ceux du département et de la région mais

---

<sup>1</sup> Territoires de référence : Indre, Région Centre Val de Loire et France Hexagonale

---

significativement supérieur à celui du territoire national (37,1 contre 38,6 dans le département, 32,4 dans la région et 29,8 en France hexagonale).

La rencontre avec les professionnels a permis de se rendre compte que la consommation de produits psychoactifs est de plus en plus récurrente parmi les causes d'accidents de la route sur le territoire comme sur d'autres d'ailleurs. De plus, l'état des routes est également un facteur défavorable en matière de fréquence des accidents de la route. Le caractère rural du territoire vient conforter ce constat et les prises de risque en matière de vitesse engendrent des conséquences plus graves.

En matière d'addictions, les professionnels font état d'alcoolisations massives mais ponctuelles des jeunes, ce qui comporte de nombreux risques. En outre, ils observent qu'au sein de cette population, les consommations d'alcool des femmes sont aussi importantes que celles des hommes. La consommation de substances psychoactives, notamment de cannabis, est importante chez les jeunes du territoire et de manière générale. La consommation de drogues dures existe mais semble quant à elle plus minoritaire sur le territoire. Néanmoins, il n'y a pas de services de soins ou d'accès aux structures de réduction des risques sur le territoire, la prise en charge est donc éloignée et limitée pour ces personnes, dont certaines sont en situation de précarité et éprouvent également des difficultés de mobilité.

S'agissant de la vie affective et sexuelle, les structures de prévention, de contraception ou de dépistage sont en général bien repérées par la population ; une permanence est notamment mise en place par le Planning familial sur Valençay. Pour compléter cette offre sur le territoire et répondre aux problématiques liées aux violences conjugales, une permanence du Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles de l'Indre a été mise en place sur plusieurs communes du territoire depuis 2018.

Enfin, d'une manière générale, de par la ruralité du territoire et les problématiques de mobilité auxquelles est confrontée une partie de la population, il apparaît primordial de maintenir ou d'étendre les possibilités de prise en charge du territoire, en favorisant l'intervention des professionnels et des structures dédiées lors de permanences ou de déplacements à la demande.

### 3. Le vieillissement de la population.

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie, le Pays de Valençay en Berry connaît un vieillissement de sa population comme c'est le cas dans tout le reste du territoire national. Entre 2008 et 2013, l'indice de vieillissement est plus élevé sur le territoire que dans l'Indre, la Région Centre et la France hexagonale. Cet indice est particulièrement élevé dans la CC du Châtillonnais-en-Berry.

Les projections démographiques à l'horizon 2040 mettent en évidence l'important vieillissement de la population dans les prochaines décennies. Il apparaît donc indispensable de continuer à développer et à améliorer l'accompagnement des personnes âgées (aide à domicile, prise en charge de la dépendance, continuité des soins...) ; d'autant plus que dans le Pays, ce sont 34,7 % de personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent seules en 2013, taux moindre par rapport au département, à la région et à l'Hexagone.

Une grande partie de la population du territoire est âgée et vit de façon isolée. L'accès aux soins pour les personnes âgées devient de plus en plus compliqué. Par ailleurs, les professionnels soulignent une difficulté pour les personnes âgées à solliciter de l'aide dans les actes de la vie quotidienne lorsque la dépendance s'installe. Le recours aux aides a lieu bien souvent en urgence, à la suite d'un accident ou d'une hospitalisation. Malgré la perte d'autonomie, bien souvent les personnes âgées préfèrent rester sur leur territoire et à leur domicile. Les entrées en EHPAD se font de plus en plus tardivement dans l'âge et dans bien des cas, en urgence, suite à une hospitalisation, avec une entrée n'ayant pas été préparée. L'impact financier est également un frein à l'entrée en

---

EHPAD des personnes âgées. Les professionnels constatent de plus en plus de personnes lourdement dépendantes vivant encore dans leur domicile.

Les familles pallient de plus en plus souvent les carences et les besoins. Il apparaît nécessaire de faire connaître l'offre de soutien et de répit. En effet, la plateforme de Répit permet à l'aidant d'assurer son rôle dans la continuité, notamment en matière d'hébergement temporaire.

#### 4. La santé mentale

Entre 2003 et 2011, le taux comparatif de mortalité par suicide (27 pour 100 000 habitants) est bien supérieur à celui de la France (16,2), le Centre (19,2) et à moindre mesure à l'Indre (22,9). Cependant, le taux de patients hospitalisés pour tentative de suicide probable ou certaine est inférieur à l'Indre (200,1) et à la région (168,5).

##### ➤ Stratégie Départementale : le Plan Territorial sur la Santé Mentale de l'Indre (PTSM)

Le PTSM vise à répondre aux problématiques saillantes qui émaillent le parcours des citoyens ayant accès à des dispositifs de santé mentale. Il cherche également à engager la construction d'une dynamique de long terme afin de donner à chacun la capacité d'agir et de bien vivre en santé mentale.

Cet outil de planification a pour but d'organiser les conditions d'accès de la population :

- A la prévention et en particulier au repérage, au diagnostic et à l'intervention précoce sur les troubles
- A l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques ;
- Aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale.

Ces stratégies découlent d'un diagnostic de territoire au niveau départemental réalisé en 2020 par l'intermédiaire du COPIL du PTSM 36 porté par Conseil Territorial de Santé :

- Des besoins forts, une population ayant des déterminants en santé défavorables,
- Des réticences culturelles à dévoiler des besoins en santé mentale,
- Une offre en santé mentale peu lisible, insuffisamment structurée et lacunaire,
- Une démographie médicale sinistrée (généralistes et spécialistes, notamment médecins psychiatres),
- Une absence de culture partagée en santé mentale (aller-vers, réduction des risques, partenariat),
- Un cloisonnement fort entre les secteurs (coordination, pratiques coopération)
- Une insuffisance de prise en compte des aidants,
- Un besoin de soutien à la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques

#### 5. La santé de la mère et de l'enfant

Dans le Pays de Valençay en Berry, ce sont 235 naissances domiciliées qui sont survenues en moyenne chaque année, entre 2011 et 2013 (dont 1% des accouchements sont d'une femme mineure). Sur la période 2011-2014, près de la moitié des naissances (48,2 %) a eu lieu au centre hospitalier de Châteauroux (maternité de niveau 2), 4,9 % des naissances ont eu lieu au centre hospitalier du Blanc (maternité de niveau 1 fermée depuis 2018), enfin, l'autre moitié des accouchements (46,4 %) s'est déroulée en dehors du département.

---

Au cours de la période 2011-2014, 72,4 % des femmes enceintes du territoire ont réalisé les 3 échographies recommandées au niveau national. Ce taux est inférieur à celui de l'Indre (80,6 %) et de la région (76,0 %). S'agissant de la préparation à l'accouchement, 42,6 % des femmes enceintes en bénéficient entre 2011 et 2014 contre 39,0 % en région Centre-Val de Loire.

La démographie médicale de professionnels exerçant sur le territoire dans le champ de la santé de la mère et de l'enfant est très faible, ce qui ne permet pas un suivi gynécologique optimal des femmes. Toutefois, les récentes installations de sage-femmes permettent localement d'avoir accès à de nouvelles possibilités de prise en charge gynécologique.

S'agissant des enfants, en matière de mode de garde, le territoire semble répondre aux demandes et l'essentiel des besoins est couvert que ce soit via des assistantes maternelles agréées ou par des structures d'accueil collectif. En matière d'offre de soin, malgré la baisse de la démographie médicale, les demandes de prise en charge en CMP, CMPP et CAMSEP ou orthophonie continuent d'affluer. Cependant depuis 2021, le territoire accueille une permanence de la Maison des Apprentissages de Châteauroux ainsi qu'une orthophoniste à Pellevoisin ce qui vient renforcer l'offre de soins nécessaire pour pallier à cette forte demande de prise en charge pour les troubles du neurodéveloppement chez l'enfant.

## II. La situation sociale

Selon le recensement de la population de l'Insee de 2013, 22,5 % des ménages du Pays de Valençay en Berry sont locataires, soit une proportion moindre par rapport aux territoires de référence. Parmi eux, 9 % sont locataires en HLM, proportion également plus faible que celle de l'Indre, de la région Centre-Val de Loire et de la France métropolitaine.

Les niveaux de formation sont en nette augmentation mais restent cependant inférieurs à ceux observés sur les territoires de référence. En 2013, la part des 18-24 ans scolarisés dans le Pays (34,2 %) est proche de celle du département de l'Indre (37,2 %) mais reste respectivement inférieure de 12 points et de 18 points aux niveaux régional et national.

Toutefois, on peut penser qu'il existe une relative adéquation entre le niveau de formation des habitants, constitué en majeure partie de CAP ou BEP, et les postes à pourvoir sur le territoire. En effet, le taux de chômage apparaît légèrement plus faible (11,5 %) que celui de l'Indre, de la région (12,4 %) et de la France hexagonale (13,1 %), au recensement de 2013. Le Pays de Valençay en Berry compte une proportion de foyers fiscaux imposables de 43,5 %, inférieure au département, à la région et au niveau national, et un revenu net imposable moyen plus faible que dans les territoires de référence (20 226 euros contre 21 173 dans l'Indre, 24 447 en Centre-Val de Loire et 25 804 en métropole).

## III. L'offre de soins, médico-social et social

Sur le Pays, se trouve à la fois une offre ambulatoire, hospitalière, psychiatrique et médico-sociale. L'offre se concentre essentiellement dans les plus grands bourgs : Châtillon-sur-Indre, Valençay, Levroux et Chabris.

### 1. Offre ambulatoire

D'après le diagnostic local de santé, la densité de médecins généralistes libéraux sur le Pays de Valençay en Berry (61,3) est inférieure à celles du département (68), de la région (75,4) et de la France (93,5). De plus, on observe

---

un vieillissement des médecins en activité. 78,9% des médecins généralistes libéraux du territoire ont plus de 55 ans.

La densité des autres professionnels de santé est également inférieure aux territoires de références : pour les chirurgiens-dentistes (22,6 pour 100 000 habitants), les infirmiers (125,9), les masseurs-kinésithérapeutes (45,2) et les orthophonistes (11,4). Cependant de nouvelles installations de spécialistes ont vu le jour : un orthophoniste, un ophtalmologue et un cardiologue en cours d'installation.

Au niveau du regroupement des professionnels libéraux, le territoire compte 5 maisons de santé pluridisciplinaires (Pellevoisin, Ecueillé, Valençay, Clion-sur-Indre et Châtillon-sur-Indre) et 5 pôles secondaires sont en fonctionnement (Lye, Poulaines, Vicq-sur-Nahon, Chabris, Luçay-le-Mâle). Les structures sont réparties de manière homogène sur le territoire.

Selon le fichier FINESS, 13 pharmacies d'officines sont présentes sur le territoire (2 à Châtillon-sur-Indre et à Valençay, 1 à Chabris, Clion, Ecueillé, Levroux, Luçay-le-Mâle, Pellevoisin, Poulaines, Vicq sur Nahon et Vineuil).

## 2. Offre hospitalière

En ce qui concerne l'offre hospitalière, le territoire comporte trois centres hospitaliers : Châtillon-sur-Indre (associé au centre hospitalier de Châteauroux), Valençay et Levroux (tous les deux intégrés au sein du Centre Départemental Gériatrique d'Indre). Ces centres hospitaliers sont essentiellement axés autour de la gérontologie (EHPAD, SSR, SSIAD, ...).

Le Centre hospitalier de Châteauroux est l'établissement de soins public principal sur le département. Il répond au besoin de santé des habitants avec notamment un service d'urgence. Cependant, vu la situation géographique du territoire, les habitants sont aussi tournés vers le département du Loir-et-Cher, notamment les centres hospitaliers de Romorantin et Blois mais aussi vers le département de l'Indre-et-Loire avec le Centre hospitalier de Loches et de Tours.

## 3. Psychiatrie

Sur le Pays de Valençay en Berry, il n'existe qu'une structure psychiatrique pour adulte qui est en cours d'implantation à Valençay : l'antenne du CMP de Gireugne. Au niveau du département, la prise en charge psychiatrique des adultes est réalisée par le centre médico-psychologique départemental Pivot (CMP Pivot) de Châteauroux qui assure la prévention et les soins des adultes présentant des troubles psychologiques et psychiatriques sur l'ensemble du département de l'Indre. Il accueille et oriente toutes demandes de consultations. Il existe aussi une Équipe Mobile Spécialisée en Soins Psychiatriques qui est une vocation départementale, prioritairement auprès des personnes précaires et démunies.

L'offre de soins en psychiatrie pour enfants se structure autour du service de psychiatrie infanto-juvénile du centre hospitalier de Châteauroux, chargé de la prévention et des soins en matière de santé mentale des enfants de 0 à 17 ans résidant dans l'Indre. Les soins peuvent également avoir lieu sur 7 centres médico-psychologiques (CMP) répartis sur l'ensemble du département. Une équipe pluridisciplinaire intervient dans la prise en charge des soins en matière d'hospitalisations complètes (urgences psychiatriques), d'hospitalisations de jour, de centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et de consultations externes. Afin que les prises en charge dans ces structures soient coordonnées à l'échelle du département, une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) a été créée en 2019. Son but est d'être la première porte d'entrée pour toutes les familles de l'Indre qui sont face à un cas de trouble du neurodéveloppement chez leur enfant non diagnostiqué. Ainsi cela permet à ces familles une prise en charge plus rapide et remboursée pendant 6 à 18 mois. Sur le territoire du Pays de Valençay,

---

ce sont l'association d'AIDAPHI qui est présente à Châtillon-sur-Indre et l'ADEPEP 36 qui a des antennes à Valençay, Luçay-le-Mâle et Levroux. Récemment en 2021, la Maison des Apprentissages de Châteauroux a ouvert une antenne à Pellevoisin. Coordonnée par l'Union Départementales des Associations Familiales 36, son but est de répondre à une prise en charge holistique des personnes et plus particulièrement des enfants souffrant de troubles du neurodéveloppement et d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives, médicales, paramédicales, et/ou scolaires ainsi que dans leur soutien psychologique etc...

#### 4. Autres offres

Des associations, des réseaux de santé, des institutions œuvrent au niveau départemental et peuvent compléter, à leur niveau, l'offre existante :

- Réseaux départementaux de santé (Le Dispositif d'Appui et de Coordination (DAC), Réseau de soins palliatifs, ...)
- Associations (ANPAA, Familles rurales, Oncoberry, Diapason 36, les associations d'aides à domiciles, Planning familial, FRAPS/IREPS36, associations d'usagers, Association France Alzheimer Indre, UDAF 36,...)
- Les services du Conseil départemental : PMI, CAS Buzançais - Valençay, CLIC, MDPH, ...

#### 5. L'Offre médico-sociale

- Etablissements pour personnes âgées :  
L'évolution du vieillissement de la population en France s'est traduite par le développement, d'une part, de services et de prestations pour favoriser le maintien à domicile et, d'autre part, de l'accueil en hébergement collectif. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés : logements-foyers, maisons de retraite non médicalisées, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou bien encore en unité de soins de longue durée.

Le territoire possède au total en 2017 :

- ✓ 681 places d'hébergement complet (internat) pour personnes âgées dépendantes, auxquelles s'ajoutent 6 places en accueil temporaire.
  - ✓ 73 places en hébergement complet (internat) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, auxquelles s'ajoutent 2 places en accueil temporaire.
  - ✓ 78 places en foyers-logements pour les personnes âgées seules ou en couple autonomes.
  - ✓ 31 places en unité de soins de longue durée.
- Etablissements pour personnes handicapées  
Il existe plusieurs établissements médico-sociaux pour l'accueil des personnes en situation de handicap :
    - ✓ 1 ITEP à Pellevoisin : L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) est un établissement médico-social habilité à accueillir des enfants adolescents âgés de 06 à 18 ans souffrant de troubles du comportement mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées.
    - ✓ 3 SESSAD à Pellevoisin et Valençay : Le Services d'Education Spéciale et de Soins À Domicile favorise l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées et le maintien dans leurs milieux respectifs de vie et de scolarité, avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.

- ✓ 2 IME à Valençay : Un Institut Médico-Educatif (IME) a pour mission d'accueillir les enfants et les adolescents subissant un handicap intellectuel. Ils sont répartis selon leur âge, l'importance de leur handicap et le niveau de suivi dont ils ont besoin, ...
- ✓ 1 MAS à Valençay : La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) propose un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant.
- ✓ 3 ESAT (dont 1 hors les murs) à Valençay et Levroux : Un Etablissement et Service d'Aide au Travail est une structure qui offre aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif. Il accueille le travailleur handicapé dont les capacités de travail ne lui permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.
- ✓ 3 Foyers (dont 1 foyer de vie) à Valençay, Levroux et Luçay-le-Mâle : Les foyers de vie (ou foyers occupationnels) sont des établissements qui accueillent des adultes handicapés ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement. Le foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés est destiné à l'hébergement des adultes handicapés qui exercent une activité professionnelle.
- ✓ 2 SAVS à Valençay et Levroux : Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale est chargé de l'accompagnement social de personnes handicapées vivant en milieu ordinaire.
- ✓ 1 Maison Relais à Valençay : La Maison relais est un dispositif de logement social sans limitation de durée permettant aux résidents de retrouver un équilibre afin d'accéder à un logement autonome ordinaire. L'UDAF dispose d'une vingtaine de places dans un immeuble collectif exclusivement réservé à cet accompagnement.

## IV. Articulation avec les politiques publiques

### 1. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé suite à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Les communautés professionnelles territoriales de santé sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. La coordination de la CPTS s'articule autour d'un plan d'actions qui est transversale avec celui des Contrats Locaux de Santé ce qui justifie étroite collaboration entre ces deux dispositifs.

Sur le territoire du Pays de Valençay en Berry, deux CPTS ont vu le jour :

- CPTS Sud Lochoise (couvrant la communauté de communes du Châtillonnais en Berry) depuis 2017
- CPTS Boischaud Nord (couvrant le reste du territoire du Pays) depuis 2019.

### 2. Liens avec les stratégies à échelles supérieures

- Programme National Nutrition Santé  
Depuis de nombreuses années, le Pays de Valençay en Berry et ses partenaires agissent dans l'intérêt d'une alimentation locale, saine et durable pour tous notamment par la reconnaissance d'un Programme Alimentaire Territorial en cours de création.

---

Afin d'articuler cette volonté politique autour de l'alimentation avec l'ensemble des autres outils de planification portés par le Pays de Valençay en Berry, il semble évident de manifester dans le cadre de la reconduction d'un CLS 2, une politique de santé en matière d'alimentation. Cette entrée peut se faire par le biais de la nutrition avec des objectifs s'inscrivant dans les grands axes du Plan National Nutrition Santé, plan décliné dans le Plan Régional de Santé que sont :

AXE 1 : Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé

AXE 2 : Encourager les comportements favorables à la santé

AXE 3 : Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou en atteintes de maladies chroniques

AXE 4 : Impulser une dynamique territoriale

- Programme Régional de la Santé Environnementale

La DD ARS de l'Indre et plus largement l'ARS Centre Val de Loire appuient l'intérêt de travailler sur cette thématique notamment en s'attachant au niveau des réseaux régionaux et départementaux des CLS, à mettre en réseau les animateurs des Contrats Locaux de Santé avec les acteurs de l'environnement et à développer une stratégie de coordination locale déclinant ainsi les grands axes du Plan Régional de la Santé Environnementale (PRSE) que sont :

AXE 1 : Air Intérieur

AXE 2 : Air extérieur

AXE 3 : Eau et substances émergentes

AXE 4 : Santé, environnement et territoire

Aborder la Santé Environnementale apparaît donc comme un enjeu fort pour les collectivités locales et leurs habitants. Le CLS semble être un cadre adapté pour traiter ce sujet.

Dans ce champ particulier, d'autres arguments militent en faveur d'une intégration d'objectifs stratégiques et d'actions susceptibles d'être déclinés dans un CLS :

- ✓ L'opportunité de considérer le CLS comme un outil de déclinaison du PRSE 4. Une insuffisante implication des collectivités locales est l'un des résultats de l'évaluation du PNSE 1.
- ✓ Par ailleurs, l'appropriation par les acteurs locaux du PRSE, outil avant tout régional, serait favorisée par une déclinaison territorialisée de certaines des actions dans un CLS
- ✓ La pertinence, selon les contextes locaux, d'inscrire dans un CLS un sujet relevant des compétences régaliennes : établissement d'un périmètre de protection d'un captage, gestion de la diffusion de l'information sur la qualité de l'eau...En effet, dans le cadre de la négociation du CLS, il peut s'avérer opportun voire nécessaire d'aborder à nouveau certains de ces sujets
- ✓ L'intérêt de valoriser les initiatives locales en matière d'environnement en mettant en exergue l'impact sur la santé et en concourant aux côtés des collectivités à une recherche d'une plus grande cohérence entre les diverses initiatives. Il s'agit de renforcer la visibilité de l'approche santé
- ✓ L'occasion de renforcer les actions sur les déterminants environnementaux et les inégalités environnementales

**Au vu du diagnostic local de santé, la stratégie du Contrat local de Santé du Pays de Valençay en Berry s'oriente sur les enjeux suivants :**

<b>Points forts du Pays de Valençay en Berry</b>	<b>Points faibles du Pays de Valençay en Berry</b>
Des structures bien maillées sur le territoire : - pour les personnes âgées, - pour les personnes en situation de handicap, Ainsi que les structures de santé.	Densité faible de professionnels libéraux et vieillissement des professionnels
Des associations dynamiques intervenant sur le territoire.	Une santé mentale fragilisée suite à la crise du COVID 19 : Un taux de suicide plus élevé par rapport au niveau national, régional et départemental et une période de crise propice à la dépression et au mal-être
Une motivation des élus à renouveler une coordination en santé	Pas (ou peu) de consultations de soins secondaires sur le Pays de Valençay en Berry.
La présence de 3 centres hospitaliers locaux	Une mortalité liée à la conduite addictive plus importante.
Des professionnels de santé qui s'installent sur le territoire	Des décès par maladies chroniques importantes (diabète, maladies de l'appareil circulatoire)
Une volonté de mettre en place une démocratie participative en santé	Un taux plus faible du dépistage de cancers
Bonne qualité de vie	Une population vieillissante
Proximité du territoire avec plusieurs bassins économiques	Problématique d'accessibilité aux soins
Mise en place de nouveaux outils de planification ouvrant ainsi la santé à d'autres champs d'actions comme l'alimentation et la pratiques d'activités physiques et sportives avec des acteurs mobilisables en ce sens.	Problématiques liées à la santé environnementale principalement dans le domaine du logement et de l'eau

---

# Synthèse de l'évaluation du CLS 1 – Vers un CLS 2

Signé en février 2018, la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry s'est étendue sur 3 ans (2018 à 2021). Elle a notamment permis le déploiement d'une stratégie de développement de l'offre de soin avec la création d'un Pôle de santé, d'une antenne CMP de Gireugne, et la mise en place d'actions sur de nombreuses thématiques (prévention et lutte contre les violences conjugales, soutien aux aidants et lutte contre l'isolement des personnes âgées, prévention des conduites addictives, prévention du suicide, sensibilisation à la santé environnementale et une alimentation saine, etc...). Le Contrat local de santé est un cadre qui a contribué à créer des actions ou à accompagner la mise en œuvre d'actions déjà existantes.

L'évaluation montre que le Contrat Local de Santé, fruit d'un travail commun et fédérateur, prenant appui sur un diagnostic territorial, a favorisé l'interconnaissance et la collaboration des acteurs, professionnels ou bénévoles, agissant dans le domaine de la santé ou de la santé publique. Le Contrat Local de Santé a contribué à amorcer la perception des enjeux de santé tant pour les élus que pour les professionnels et acteurs du territoire et la population qu'il convient de continuer. S'il est difficile aujourd'hui de mesurer finement l'impact des actions sur le comportement en santé des habitants du territoire, il est indéniable que le Contrat Local de Santé a permis le développement d'une stratégie locale et partagée par la mise en place d'actions cohérentes répondant aux besoins en santé et aux problématiques spécifiques du territoire et de sa population.

Les préconisations proposées sur la base de l'analyse des constats relevés par les élus, les pilotes d'actions et partenaires ont vocation à servir de base de discussion pour décider des suites à donner au Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry.

Les réflexions collectives issues du Comité de pilotage PIL du 18 janvier 2021 ont permis de relever quelques thématiques à aborder en vue d'une reconduction du Contrat local de santé :

- La nutrition et activités physiques adaptées
- La santé mentale
- Les dynamiques et attractivités locales
- La santé environnementale

La réalisation d'un complément de diagnostic de santé sur le territoire du Pays de Valençay en Berry pourrait être l'occasion d'identifier des besoins en santé, d'infirmier ou de confirmer des tendances et de prolonger la dynamique partenariale. Dans ce cadre, un diagnostic local global pourrait être approfondi et réactualisé, proposant notamment des focus sur les thématiques de santé environnementale, santé alimentaire et de participation citoyenne.

Les élus et partenaires du territoire ont jugé pertinent de réaliser un second Contrat Local de Santé pour approfondir ce travail coordonné autour des questions de santé sur le territoire du Pays de Valençay en Berry et renforcer cette stratégie en santé mise au point depuis 2018.

# Elaboration du CLS 2 du Pays de Valençay en Berry

L'évaluation du Contrat Local de Santé et les nouvelles priorités du territoire ont permis de définir 4 grands axes de travail prioritaires sur le Pays de Valençay en Berry :

- [Dynamiques et attractivités locales](#)
- [Santé et environnement](#)
- [Santé et alimentation](#)
- [Santé physique et mentale](#)

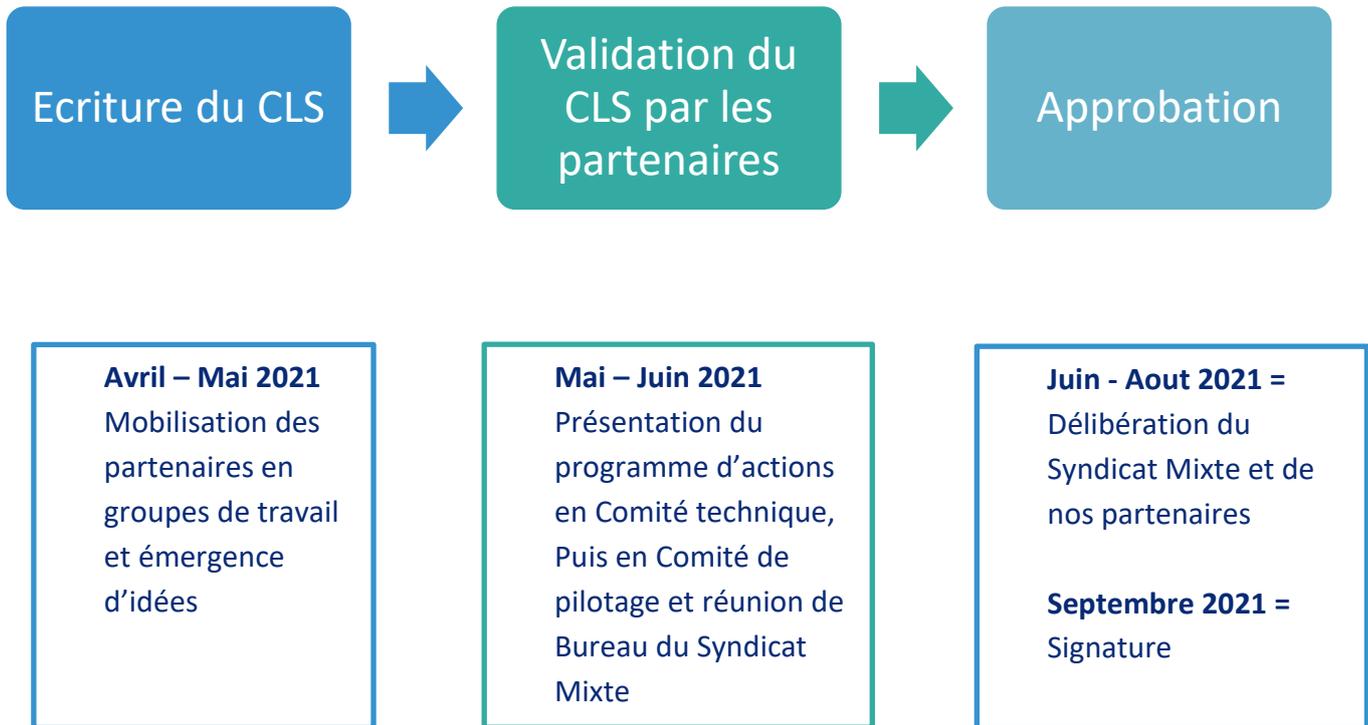
Ces axes prioritaires ont permis la composition de groupes de travail, regroupant élus, partenaires et représentants des institutions. Ils se sont réunis pour la première fois fin mars 2021 puis une seconde fois fin avril 2021. L'objectif de ces groupes était de proposer des fiches actions répondant aux besoins du territoire.

	Dates de rencontres	Nombres de participants
<b>Dynamiques et attractivités locales</b>	23 mars 2021 27 avril 2021	15 participants 12 participants
<b>Santé et environnement</b>	24 mars 2021 20 avril 2021	8 participants 6 participants
<b>Santé et alimentation</b>	25 mars 2021 21 avril 2021	11 participants 6 participants
<b>Santé physique et mentale</b>	26 mars 2021 28 avril 2021	14 participants 9 participants

Au total plus de 40 personnes ont pris part aux groupes de travail représentant plus de 30 institutions. Les membres des groupes ont validé les fiches action en mai 2021 qui ont été présentées au comité technique le 27 mai 2021 et en comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Pays le 3 juin 2021.

---

Retroplanning de l'élaboration du contrat local de santé du Pays de Valençay en Berry



---

# **Partie 2 – Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry**

---

# Le Contrat Local de Santé 2 du Pays de Valençay en Berry

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-1 et suivants et R.1434-1 et suivants ;

Vu la lettre du 20 janvier 2009 du ministre de la santé et des sports et de la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville – Consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des contrats urbains de cohésion sociale et préparation à la mise en place des contrats locaux de santé ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2015 autorisant la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ;

Vu le Projet Régional de Santé Centre Val de Loire ;

Vu la délibération du Comité syndical du Pays de Valençay en Berry du 22 juin 2021.

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu :

Entre :

- Le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry,

Et :

- L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire,

Et :

- Le Conseil Régional Centre Val de Loire,

Et :

- L'État, représenté par M. Stéphane BREDIN, Préfet du département de l'Indre,

Et :

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Boischaud Nord,

Et :

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Lochois,

Et :

- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale,

## Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le Contrat Local de Santé s'applique au territoire du Pays de Valençay en Berry, composé des quatre communautés de communes :

- Ecueillé – Valençay
- Chabris – Pays de Bazelle
- Région de Levroux
- Châtillonnais en Berry.

Ce Pays représente 48 communes, au nord du département de l'Indre. Les limites géographiques du contrat n'excluent pas la possibilité d'interactions avec les démarches de santé des territoires limitrophes.

### Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des collectivités territoriales

Les travaux menés dans le cadre de la rédaction du Contrat Local de Santé ont pris en compte les réflexions, orientations et propositions déjà formalisées au travers :

- L'agenda 21 du Pays de Valençay en Berry,
- Le Contrat régional de Solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry,
- Le Schéma de cohérence territoriale approuvé depuis 2019 sur le Pays de Valençay en Berry,
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique
- Le Programme Alimentaire de Territoire,
- La politique Habitat du Pays et notamment sa troisième OPAH
- Le Diagnostic local de santé du Pays de Valençay en Berry.

### Article 4 : Partenaires

Depuis 2016, le Pays de Valençay en Berry mène une animation territoriale de santé de façon participative afin de lancer une dynamique locale. Le Contrat Local de Santé est la concrétisation de cette dynamique et sa réédition marque cette volonté de continuer en ce sens. Il a vocation à être un dispositif partenarial dans lequel pourront se retrouver deux types d'acteurs :

- Les acteurs impliqués dans le processus décisionnel du dispositif, soit les membres du comité de pilotage ;
- Les partenaires des projets qui s'inscriront dans les programmations annuelles du Contrat Local de Santé et les actions inscrites dans les fiches actions.

Cette dynamique a été appuyée et poursuivie tout au long de l'élaboration du Contrat Local de Santé par la mise en place des comités de pilotage et des groupes de travail avec les acteurs.

La diversité des partenaires, (institutionnels, élus, associatifs, professionnels de santé libéraux, hospitaliers, travailleurs sociaux, médico-sociaux et représentants des usagers) est à souligner et a permis d'élaborer un plan d'actions répondant aux besoins de tous.

Ce dynamisme se poursuivra avec les partenaires mobilisés et mobilisables tout au long du contrat à travers la mise en œuvre du programme d'actions et dans le cadre de l'animation territoriale de santé.

### Article 5 : Les axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Au vu de la loi, un Contrat local de santé à deux objectifs prioritaires :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Suite au diagnostic local de santé présenté le 22 juin 2017 et réactualisé en mai 2021, le Contrat local de santé s'articule autour de 4 axes prioritaires de développement :

#### Axe 1 : Dynamiques et attractivités locales

- ✓ Dynamiser le Contrat Local de Santé

- ✓ Maintenir et renforcer l'offre de soins sur le territoire
- ✓ Initier la participation citoyenne en santé

#### **Axe 2 : Santé environnementale**

- ✓ Initier une politique locale en santé environnementale
- ✓ Améliorer la santé environnementale du territoire

#### **Axe 3 : Santé et alimentation**

- ✓ Développer une politique en santé alimentaire
- ✓ Promouvoir une alimentation saine, équilibrée, accessible à tous

#### **Axe 4 : Santé physique et mentale**

- ✓ Promouvoir un mode de vie actif auprès de la population
- ✓ Favoriser le bien-être « mental » des habitants du territoire

Les fiches actions répondant à ces axes sont annexées au contrat.

### **Article 6 : Engagements des signataires.**

Les différentes parties signataires contribuent à la mise en œuvre des objectifs du Contrat Local de Santé.

**L'Etat** s'engage à :

- Participer au Comité de Pilotage,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions.

**L'Agence Régionale de Santé de la Région Centre-Val de Loire** s'engage à :

- Cofinancer le poste de coordinateur territorial de santé, sur la base d'une participation de 25 000 € pour un équivalent temps plein, en année civile pleine, sur toute la durée du contrat
- Mobiliser, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions du Contrat Local de Santé, dans la limite de sa dotation budgétaire annuelle et dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants,
- Mobiliser les moyens nécessaires au financement de l'évaluation du Contrat Local de Santé, dans le cadre d'un cofinancement avec les signataires du Contrat Local de Santé,
- Coordonner avec le Pays et participer aux différentes instances de concertation (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail),
- Consacrer un appui méthodologique avec la personne référente de l'ARS – Délégation départementale de l'Indre, qui pourra solliciter les personnes ressources expertes sur certains domaines spécifiques pour intervenir auprès des groupes de travail thématiques
- Participer aux différentes instances de concertation (comité de pilotage, équipe projet, groupes de travail...),
- Favoriser des temps d'échanges et d'appui méthodologique à destination de l'ensemble des animateurs territoriaux de santé de la région, pour une harmonisation des pratiques.

**La Conseil Régional Centre-Val de Loire** s'engage à :

- Cofinancer, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le poste d'animateur territorial de santé dans la limite de 30 % du poste et dans la limite de 5 ans maximum,
- Mobiliser, dans le cadre de ses politiques contractuelles et sectorielles et dans la limite de ses possibilités budgétaires, les moyens pour financer les actions de santé,
- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage, Comité Technique),
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation des actions du Contrat Local de Santé.

**Le Pays de Valençay en Berry s'engage à :**

- Cofinancer le poste d'animateur territorial de santé sur la durée des 5 ans du Contrat Local de Santé,
- Mobiliser l'ingénierie pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé,
- Coordonner et piloter, avec l'ARS, les différentes instances de concertation (Comité de Pilotage, Comité Technique, groupes de travail),
- Accompagner les porteurs de fiches action pour le déploiement de leurs projets : soutien à la recherche de financements, communication autour du projet, mise en lien et suivi-évaluation.
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions.

**Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Boischaut Nord et du Sud Lochois s'engage à :**

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage, Comité Technique),
- Mobiliser de l'ingénierie et des financements pour la réalisation d'actions notamment sur le plan de la prévention et de l'attractivité du territoire incluses dans leur programme d'actions et dans le Contrat Local de Santé,

**L'Education Nationale s'engage à :**

- Participer au Comité de Pilotage,
- Mobiliser de l'ingénierie et des financements pour la réalisation d'actions notamment sur le plan de la prévention pour le public jeune du territoire

## Article 7 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour 5 ans, la date prend effet à la date de sa signature.

## Article 8 : Gouvernance du contrat

Plusieurs instances sont présentes pour le Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry.

- Le Comité de pilotage :

Il est le lieu de concertation présidé par le Président du Pays de Valençay en Berry. Il a pour missions :

- De suivre la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du Contrat Local de Santé,
- De garantir la cohérence entre les politiques locales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé,
- De veiller à la complémentarité de l'intervention des différents partenaires,
- De faciliter la recherche de financements dans le cadre de la mise en œuvre des actions,
- De faire connaître et valoriser le Contrat Local de Santé par les moyens qu'il définit,
- De discuter et valider les éventuels avenants pouvant être ajoutés au contrat.

Il se réunira au moins une fois par an.

- Le Comité technique  
Le comité technique est l'organe qui sera source de propositions pour le CLS, suivra et évaluera le contrat.
  
- L'animation du contrat par le chargé de mission  
Le poste pour réaliser l'animation territoriale en santé et plus spécifiquement la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, sous l'autorité du Président et de l'agent de développement du Pays de Valençay en Berry est dédiée à :
  - Suivre l'avancée des fiches actions,
  - Créer du lien entre les professionnels de tous les champs d'activités,
  - Mobiliser des moyens pour réaliser un diagnostic partagé et l'actualiser,
  - Mobiliser les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions,
  - Être un appui de proximité pour les porteurs de projet,
  - Développer la prise en compte des enjeux de santé publique dans les politiques locales,
  - Impliquer la population, les usagers,
  - Coordonner les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet,
  - Conduire la réalisation des travaux, et en élaborer la synthèse, organiser et assurer les relations avec le Comité de suivi,
  - Évaluer le Contrat Local de Santé.

#### **Article 9 : Évaluation du Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry**

Les instances de pilotage politiques et techniques sont impliquées du suivi à l'évaluation du Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry de façon partenariale.

Un bilan du Contrat Local de Santé sera réalisé tous les ans pour évaluer la mise en œuvre des fiches action sur la base des indicateurs définis dans chacune d'elles.

Au cours de sa dernière année de validité, un bilan final sera proposé afin de décider du renouvellement du contrat.

#### **Article 10 : Révision du Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry**

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces cinq années.

Dans le cadre de modification du programme d'actions du Contrat Local de Santé, la décision et la validation appartiennent au Comité de Pilotage.

Annuellement, le Comité de Pilotage veillera à l'évaluation des projets intégrés au Contrat Local de Santé.

---

Fait à Pellevoisin

Le 29 septembre 2021

Le Préfet de l'Indre

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé  
Centre Val de Loire

M. Stéphane BREDIN  
Représenté par M. SINAGOGA Stéphane

M. Laurent HABERT  
Représenté par M. Dominique HARDY

Le Président du Conseil régional Centre Val de Loire

Le Président du Pays de Valençay en Berry

M. François BONNEAU  
Représenté par M. Dominique ROULLET

M. Jean AUFRERE

La Présidente de la CPTS du Boischaut Nord

Le Président de la CPTS du Sud Lochois

Mme Sylvaine LE LIBOUX

M. Frédéric LEBEAU

Le directeur de la DSDEN 36, inspecteur académique

M. Jean-Paul OBELLIANE

---

**Annexe :**

**Les fiches actions du**

**Contrat Local de**

**Santé 2**

**du Pays de Valençay**

**en Berry**

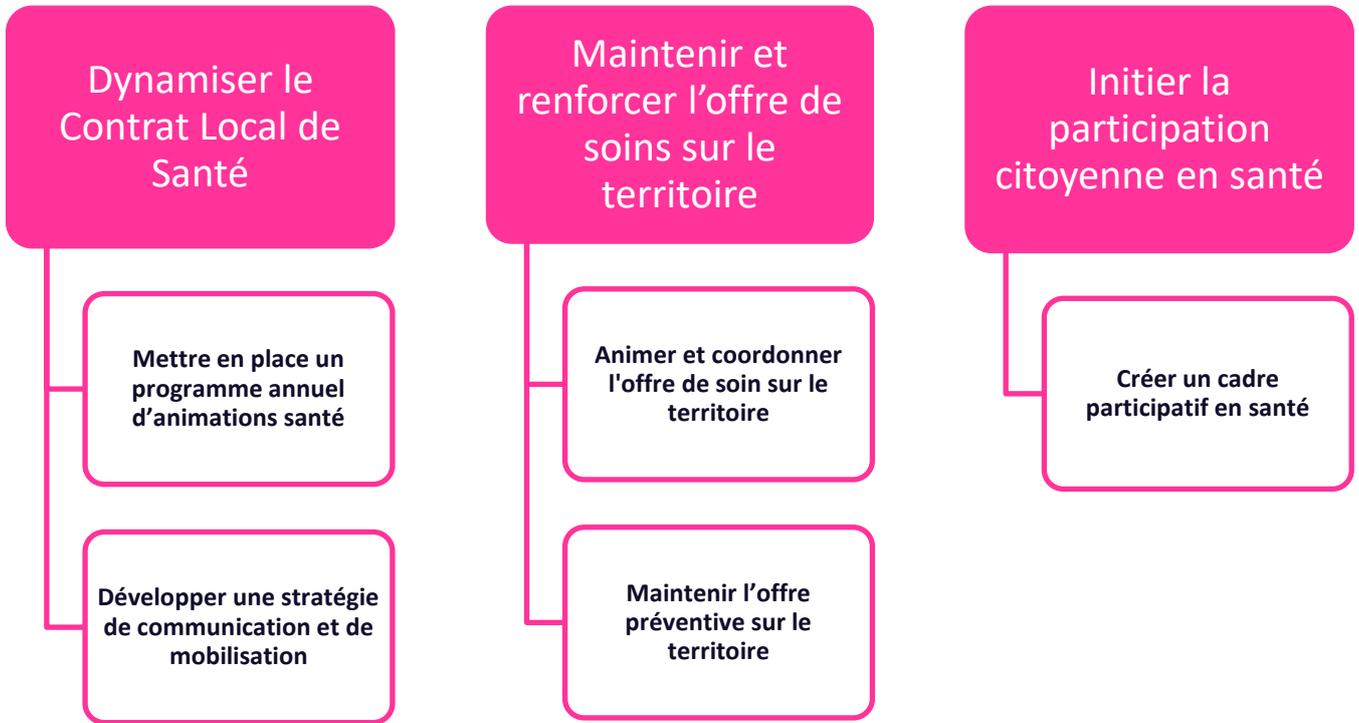
---

# 1

## DYNAMIQUES ET ATTRACTIVITES LOCALES

*Depuis 2018, et grâce à une mise en réseau active de nos partenaires, le Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry a manifestement impulsé des actions qui se poursuivent ou nécessitent d'être poursuivies. Les élus du territoire et les acteurs expriment l'intérêt de faire perdurer cette dynamique, source d'attractivité locale et de vitalité associative. La santé étant un sujet controversé, il est important aujourd'hui de l'aborder sous des entrées différentes afin d'entraîner « le citoyen » dans la réécriture de sa propre santé sans avoir l'air d'être terrorisé ou ennuyé par le sujet ; c'est en ce sens que cet axe prend tout son sens pour les années à venir.*

*En parallèle, la santé est la question prioritaire d'un nouvel habitant en territoire rural. Le renfort de notre offre de soins, au travers des moyens du Contrat Local de Santé est bien évidemment source de dynamisme local.*



*D'une manière générale, le Contrat Local de Santé n°2 construit sur 5 ans sera évolutif et pourra faire l'objet de nouvelles fiches actions au regard des enjeux du territoire qui émergeront tout au long de la vie du CLS.*

## Fiche action 1-1 : Mettre en œuvre un programme annuel d'animations santé

**Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry**

<b>Axe stratégique</b>	<b>Dynamiques et attractivités locales</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Dynamiser le Contrat Local de Santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le Pays de Valençay en Berry</li> <li>• Promouvoir le Contrat Local de Santé</li> <li>• Améliorer l'attractivité locale</li> <li>• Informer, accompagner et sensibiliser la population locale</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b>Le programme d'animations santé</b> annuel est un outil de prévention en santé réalisé en fonction des besoins et des ressources du territoire du Pays de Valençay en Berry par l'intermédiaire de partenariats avec les différents acteurs de la santé et de la prévention mais aussi du domaine artistique, sportif, du développement local. Basé sur un fil conducteur chaque année au travers de temps forts, l'idée est de proposer plusieurs rubriques « santé » à la population. Tout en exerçant les objectifs de prévention en santé du CLS, ce programme se veut innovant notamment en cherchant une entrée ludique et dynamique pour parler de santé.</p> <p>A titre d'exemple, les animations proposées sont : un village santé, des stages, des conférences, des colloques, des ateliers, etc. l'ensemble de ces actions permet de travailler avec les ressources locales pour parler de santé et de coordonner les programmes de prévention préexistants (Familles rurales, mutualités, Asept, ...)</p> <p>Initié de façon expérimentale en 2020-2021, le programme d'animations permet de mettre en œuvre une méthodologie duplicable pour les autres années du CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un programme type d'animations et appel à candidatures des communes pour accueillir l'(les) action(s) (Septembre – Novembre n-1)</li> <li>- Définition des temps forts et négociation du budget (Décembre n-1)</li> <li>- Edition du programme d'animations (mars année n)</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population
<b>Partenaires identifiés</b>	Acteurs de la prévention - Professionnels et praticiens en santé - Établissement scolaires, de santé et culturels - Collectivités locales - - Professionnels de l'animation - Tout acteur souhaitant favoriser la prévention sur le territoire en santé
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions et évolution au cours du CLS</li> <li>• Nombre de participants et évolution au cours du CLS</li> </ul> <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des participants</li> <li>• Satisfaction des partenaires</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 – 2024

<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions dynamiques qui permettent d’attirer plus facilement les habitants</li> <li>• Corrélation avec les événements locaux permettant de bénéficier de l’ancrage de ces festivités</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions similaires entre les différents programmes des partenaires en prévention</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	Partenaires
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>2022 : 10 000 € en prestations de service et en communication pour la réalisation des animations</p> <p>2023 : 10 000 € en prestations de service et en communication pour la réalisation des animations</p> <p>2024 : 10 000 € en prestations de service et en communication pour la réalisation des animations</p> <p>2025 : 10 000 € en prestations de service et en communication pour la réalisation des animations</p> <p>2026 : 10 000 € en prestations de service et en communication pour la réalisation des animations</p>

## Fiche action 1-2 : Développer une stratégie de communication et de mobilisation

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	Dynamiques et attractivités locales
<b>Finalité de la fiche</b>	Dynamiser le Contrat Local de Santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le Pays de Valençay en Berry</li> <li>• Promouvoir le Contrat Local de Santé</li> <li>• Améliorer l'attractivité locale</li> <li>• Informer, accompagner et sensibiliser la population locale</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>L'évaluation du CLS 1 a mis en évidence les observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de visibilité du Contrat Local de Santé</li> <li>• Difficultés de mobilisation de la population sur les actions grand public</li> <li>• Lacunes dans la définition du CLS chez tous les publics touchés par les actions mises en place</li> </ul> <p>L'objectif de cette action est donc de répondre à la volonté d'accentuer la visibilité du CLS auprès des élus et de la population.</p> <p><b>Actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des réunions de présentation du Contrat Local de Santé à destination des collectivités locales pour développer le lien entre le CLS et les élus et bien définir le rôle des CPTS présent sur le territoire.</li> <li>• Mettre en place une politique de formation des élus autour de la thématique « sensibilisation et prévention santé » pour comprendre les enjeux de santé rencontrés par la population.</li> <li>• Poursuivre les actions de communication : publications régulières sur la page Facebook du Pays, intégration d'une page dédiée dans le futur site Internet du Pays et mise à jour régulière, encart dans la lettre trimestrielle à tous les élus du Pays. L'ensemble de ces outils vise à diffuser largement les outils construits à destination de la population.</li> <li>• Mettre en place un groupe de travail pour développer des nouvelles approches de la prévention : proposition d'animations, actions innovantes.</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Élus - Acteurs locaux
<b>Partenaires identifiés</b>	Collectivités du Pays de Valençay en Berry - partenaires du CLS
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de présentation du Contrat Local de Santé</li> <li>• Nombre de publications sur Facebook et interactions du public</li> <li>• Nombre d'encarts dans la lettre trimestrielle aux élus</li> </ul> <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du site internet du Pays et de la page dédiée au CLS</li> <li>• Retour qualitatif de l'animateur CLS et des élus</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 – 2026
<b>Freins / Leviers</b>	Levier

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de développer une stratégie locale en santé</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'appropriation du CLS et de la thématique « prévention » par les élus</li> <li>• Manque de temps de la part des élus</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie annuel et frais de fonctionnement du poste</li> </ul>

## Fiche action 1-3 : Animer et coordonner l'offre de soins du territoire

Maîtres d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry, CPTS, Agence d'Attractivité

Axe stratégique	Dynamiques et attractivités locales
Finalité de la fiche	Maintenir et renforcer l'offre de soins sur le territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le Pays de Valençay en Berry</li> <li>• Inciter les professionnels à s'installer sur le territoire</li> <li>• Augmenter le nombre de professionnels de santé et du paramédical sur le territoire.</li> <li>• Améliorer l'attractivité locale</li> </ul>
Description	<p><b><u>Action - Animer et mettre en œuvre le plan d'actions du Comité de Pilotage « Maisons et Pôles de Santé »</u></b></p> <p>L'objectif de ce comité est de créer un lien entre les professionnels de santé et les élus du territoire pour partager et résoudre les problématiques de la désertification médicale. Depuis 2019, ce comité de pilotage permet un espace de dialogue entre les acteurs.</p> <p>Dès lors, il met en place un plan d'actions annuel reconductible dans le but de renforcer l'offre de soins du territoire notamment autour de stratégie d'attractivité du territoire et du cadre professionnel.</p> <p>Le plan d'actions peut se décliner comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AXE 1 - Communication Interne</b> <p><i>Action 1</i> : Création d'une instance annuelle sur la thématique de la démographie médicale et de l'attractivité</p> <p><i>Action 2</i> : Création et mise à jour de supports de communication : ex : « annuaire des professionnels de santé » et « annuaire du médico-social » - Maitrise d'ouvrage = Pays</p> <p><i>Action 3</i> : Création d'un questionnaire à destination des professionnels de santé et praticiens pour connaître leurs besoins et réaliser annuellement un état des lieux de leur activité, ... - Maitrise d'ouvrage = Pays</p> </li> <li>• <b>AXE 2 - Attractivité du Territoire</b> <p><i>Action 1</i> : Création de supports de communication à destination des potentielles installations. Plaquettes, vidéo promotionnelle, présentation, etc... Travail en coordination avec les élus du territoire, l'agence d'attractivité et les CPTS - ... - Maitrise d'ouvrage = Pays</p> <p><i>Action 2</i> : Réalisation de la liste des logements vacants du territoire dans le but de proposer un hébergement aux étudiants en santé et aux nouveaux arrivants portant un projet de santé sur le territoire - Maitrise d'ouvrage = Pays</p> <p><i>Action 3</i> : Promotion : Réunion d'informations à destination des acteurs sensible à la question de la santé et de l'attractivité du territoire pour sensibiliser sur la situation médicale. Promotion du territoire et des opportunités de pratiquer la santé sur les sites internet, les forums et autres rassemblements. - Maitrise d'ouvrage = Pays</p> </li> <li>• <b>AXE 3 - Accompagnement des installations</b> <p><i>Action 1</i> : Aide au montage de dossiers de subvention pour l'installation- Maitrise d'ouvrage = Agence d'Attractivité</p> </li> </ul>

	<p><i>Action 2</i> : Favoriser l'offre de stage en santé sur le territoire en faisant la promotion du tutorat auprès des professionnels de santé et en proposant à des établissements de santé ou scolaires de participer au Service Sanitaire (SESA). - Maitrise d'ouvrage = Pays / CPTS / Agence d'Attractivités de l'Indre</p> <p><i>Action 3</i> : Accueillir :</p> <p><u>Réunion d'accueil</u> : Création d'un temps d'accueil des stagiaires des professionnels du territoire par l'Agence d'Attractivité de l'Indre avec les élus et les professionnels du territoire</p> <p><u>Temps « découverte »</u> : Proposition d'un moment de découverte du territoire avec les élus, professionnels de santé et l'agence d'attractivité à destination des étudiants en santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AXE 4 - Cadre de travail et de vie</b></li> </ul> <p><i>Action 1</i> : Développer les secrétariats communs et les promouvoir pour diminuer les charges administratives.</p> <p><i>Action 2</i> : Promouvoir et accompagner les projets de télémédecine.</p> <p><i>Action 3</i> : Accompagner le « projet de vie » des potentielles installations : Proposition d'un travail pour le conjoint, d'une crèche ou d'une école pour les enfants, etc... - Maitrise d'ouvrage = Agence d'Attractivité</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p><b><u>Action - Valoriser le métier d'agent à domicile en partenariat avec les organismes employeurs et favoriser la formation</u></b></p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Professionnels de santé - Porteurs de projet - Praticiens - Étudiants en santé - Collectivités locales - Acteurs de l'attractivité et de la communication
<b>Partenaires identifiés</b>	CPTS - A2I - Collectivités du territoire - Centres de formation (IFSI, Université...) - Etablissements de santé - Organismes d'aides à domicile – GIP pro santé
<b>Indicateurs de suivis</b>	Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de porteurs de projets accompagnés</li> <li>• Nombre d'installations</li> </ul> Indicateur qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions menées et abouties dans le cadre du programme d'actions</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 – 2026
<b>Freins / Leviers</b>	Levier <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation conjointe des acteurs locaux pour renforcer l'offre de soins</li> </ul> Freins <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démographie médicale inquiétante</li> <li>• Manque de temps des professionnels de santé pour s'impliquer au côté des élus</li> </ul> Difficulté de « langage » entre les professionnels de santé et les élus locaux
<b>Sources de financement potentielles</b>	CPTS - Pays- A2I - Région - CPAM – ARS
<b>Budget prévisionnel</b>	<b>Action - Animer et mettre en œuvre le plan d'actions du Comité de Pilotage</b>

- 
- Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste
- Action -Valoriser le métier d'agent à domicile**
- Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste
- Communication**
- Impression de la plaquette promotionnelle du territoire.

## Fiche action 1-4 : Maintenir l'offre préventive sur le territoire

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Dynamiques et attractivités locales</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Maintenir et renforcer l'offre de soins sur le territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les bonnes conduites pour la santé</li> <li>• Informer, accompagner et orienter les habitants avec une approche éducative</li> <li>• Réaliser des examens périodiques de santé</li> <li>• Promouvoir la prévention santé comme axe principal de préservation de sa santé.</li> <li>• Equilibrer l'offre préventive sur le territoire</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b>Action – Coordonner des dépistages organisés sur le territoire :</b>            Le Pays de Valençay en Berry a été support de dépistages organisés dans le cadre du CLS 1 : Colo Tour, Dépistage de la rétinopathie, Dépistage du diabète... L'objectif est de continuer ces dépistages organisés en travaillant conjointement avec les CPTS. Ces campagnes permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'intérêt du dépistage</li> <li>• Évaluer le risque de développer la maladie (antécédents personnels et familiaux)</li> <li>• Informer sur la prévention primaire</li> <li>• Augmenter la fréquentation des dépistages</li> </ul> <p><b>Action – Promouvoir et informer sur la vaccination :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Tous vaccins</i> : Organiser et animer des séances d'information et de promotion de la vaccination (lors des inscriptions scolaires ou en centre de loisirs)</li> <li>• <i>COVID 19</i> : promotion de la vaccination et soutien aux centres de vaccination du territoire.</li> </ul> <p><b>Action - Promouvoir et soutenir les permanences sur le Pays de Valençay en Berry :</b>            communication, réunion d'informations.            Des services délocalisés de Châteauroux sont présents sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La Maison des Apprentissages</b> a pour but de répondre à une prise en charge holistique des personnes et plus particulièrement des enfants souffrant de troubles du neurodéveloppement et d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives, médicales, paramédicales, et/ou scolaires ainsi que dans leur soutien psychologique etc...</li> <li>• <b>Le Centre des Droits des Femmes et des Familles a pour but de</b> renseigner et orienter gratuitement et anonymement les femmes et les familles dans les domaines juridiques, familial ou social.</li> <li>• <b>UC-IRSA</b> : Les assurés sociaux du régime général de l'Assurance Maladie peuvent bénéficier, tous les 5 ans, d'un examen périodique de santé. Ces examens sont totalement pris en charge par l'Assurance maladie. Lors de ces examens, une équipe médicale de prévention fait le point sur la santé du consultant et lui donne des conseils personnalisés. Les examens sont donc adaptés en fonction de l'âge. Une permanence a lieu à Valençay où l'UC-IRSA se déplace. Afin d'augmenter le nombre de consultations et la visibilité du dispositif il sera nécessaire de communiquer ou de faire des campagnes de « ciblage » du public (IME, etc.)</li> <li>• <b>Planning Familial</b> permet à chacun - même les mineurs - de s'informer de manière anonyme sur la sexualité, l'interruption volontaire de <u>grossesse (IVG)</u>, les moyens de <u>contraception</u>, les infections sexuellement transmissibles (<u>IST</u>). La prescription d'une contraception est notamment possible grâce à la présence d'un médecin.</li> </ul>

	<p><b>Action – Prévenir le maintien à domicile en soutenant la prévention des chutes</b></p> <p>Il s’agira tout au long du Contrat Local de Santé de créer avec les professionnels du territoire et notamment l’ergothérapeute installé à Levroux des cycles et différentes actions de prévention des chutes.</p> <p>Il s’agira d’accompagner des personnes (enfants, adultes, personnes âgées...) qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne, ou encore pour prévenir « des situations à risque pour la santé et des situations de handicap. ». Pour cela le projet prendra plusieurs formes (ateliers, cycles de sensibilisation, mise en situation, intervention à domicile, etc...). L’ensemble de ces actions veilleront à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper pour maintenir l'indépendance et améliorer l'autonomie et la participation sociale de la personne ;</li> <li>• Proposer des activités, des actions ou des techniques thérapeutiques spécifiques afin de prévenir la perte d'autonomie et Accompagner la personne et ses aidants dans leur quotidien ;</li> <li>• Concevoir des environnements sécurisés, adaptés et accessibles ;</li> <li>• Préconiser les aides techniques et les assistances technologiques, les aides humaines, les aides animalières, nécessaires à l'autonomie et la qualité de vie au quotidien.</li> </ul> <p>Cette action, ainsi que la coordination des acteurs autour de cette thématique pourront être le préambule d’actions innovantes qui verront le jour dans le cadre de ce Contrat Local de Santé</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	<p><b>Action coordonnée des dépistages organisés</b> : Population en général - en priorisant les populations les plus vulnérables et précaires</p> <p><b>Action promouvoir et informer sur la vaccination</b> : Population du territoire âgée de 6 ans et plus (en privilégiant les populations éloignées du système de soins) - Professionnels en charge de la promotion de la vaccination (administratifs, enseignants, médico-sociaux)</p> <p><b>Action de soutien et de promotion des permanences locales</b> : Partenaires à l’origine des permanences, population en générale.</p> <p><b>Action – Prévenir le maintien à domicile en soutenant la prévention des chutes</b> : personnes âgées, personnes en situation de handicap, ALD, susceptibles d’être en perte d’autonomie</p>
<b>Partenaires identifiés</b>	<p>Action coordonnée des dépistages organisés : Acteurs de la prévention et dépistage - CPTS - Professionnels de santé - établissements de santé, scolaires, culturels - CPAM - Acteurs médico-sociaux</p> <p>Membres de la coordination départementale Vaccination - Collectivités locales - Associations – UC IRSA – Planning Familial – CIDFF – UDAF – DAC</p>
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dépistages</li> <li>• Nombre de consultations réalisées et évolution</li> <li>• Comparaison du nombre d’entrées en centre gériatrique au fil du temps : vers une amélioration de la perte d’autonomie</li> </ul> <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des examens de santé par les habitants</li> <li>• Evaluation selon directives du CETAF (Assurance Maladie)</li> <li>• Diminution des IVG, prise en charge anticipé des maladies chroniques (diabète, etc..) etc. etc.</li> </ul>

<b>Calendrier</b>	<p>2021 – 2022 : Redéfinition des acteurs du dépistage suite à la disparition des réseaux et définition des actions encore envisageable / Soutien aux centres de vaccination du territoire</p> <p>2022 – 2026 : déploiement des dépistages sur le territoire</p> <p>2021 – 2026 : promotion des permanences et sensibilisation à la vaccination auprès des écoles</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un réseau d'acteurs performant ayant les compétences pour répondre à ces enjeux</li> <li>• Dynamique de la CPTS</li> <li>• Campagnes nationales visibles</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements</li> <li>• Baisse de la démographie médicale</li> <li>• Difficultés du passage à l'acte (culture, habitudes de vie et consommations, ...)</li> <li>• Respecter la confidentialité</li> <li>• Sujet tabou de la maladie</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<p>Pays - CPTS - ARS - CPAM - Mutuelle - MSA - Assurance Maladie CNAMTS - Assurance Maladie - Groupama</p>
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b><u>Action – Coordonner des dépistages organisés sur le territoire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie, frais de fonctionnement du poste et prestation des intervenants dans le domaine du dépistage</li> </ul> <p><b><u>Action – Promouvoir et informer sur la vaccination :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <p><b><u>Action - Promouvoir et soutenir les permanences sur le Pays de Valençay en Berry</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1500 € de Budget de conventionnement avec nos partenaires pour la mise en place des permanences</li> </ul> <p><b><u>Action – Prévenir le maintien à domicile en soutenant la prévention des chutes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation pour la réalisation d'une politique de prévention des chutes</li> </ul>

## Fiche action 1-5 : Créer un cadre participatif en santé

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Dynamiques et attractivités locales</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Initier la participation citoyenne en santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une démocratie participative en santé</li> <li>• Faire un recensement des besoins de la population et y répondre</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b><u>Action - Projet « Vieillir Vivant »</u></b></p> <p>Le Pays souhaite initier une dynamique citoyenne et participative autour du vieillissement de sa population. Ce projet intitulé « Vieillir Vivant » est porté par le collectif « Carton Pleins ». Il a notamment pour but de fédérer les acteurs de la gériatrie et mettre en place des modes d'expression des personnes âgées de notre territoire autant pour les personnes en établissements que celles encore à leur domicile.</p> <p>Sous forme de résidence longue (3 ans), le collectif vient travailler avec les acteurs du territoire pour mettre en place des actions en matière de bien vieillir. Par le biais de projets artistiques, de design, de recueils de témoignages, de projections dans l'avenir et toutes autres formes d'outils, l'objectif du Pays de Valençay en Berry en partenariat avec Carton Plein est de répondre aux besoins et volontés de la population face au vieillissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 – 2022 : Diagnostic et expérimentation</li> <li>- 2023 : Mise en place d'actions répondant aux enjeux relevés dans le diagnostic</li> <li>- 2024 : Bilan des actions et pérennisation des actions prometteuses</li> </ul> <p><b><u>Action - Les journées « santé » en Pays de Valençay en Berry</u></b></p> <p>Le Pays souhaite organiser régulièrement des enquêtes sociologiques visant à retracer la santé du territoire et ses besoins. Ces journées « santé », coordonnées par l'animatrice du Contrat local de Santé avec l'appui de l' élu en charge de la thématique, s'organiseront sur le modèle suivant : Premier temps d'échanges avec les élus d'une commune puis un temps de terrain en leur compagnie à la rencontre de la population pour réaliser des échanges, des sensibilisations, des animations. L'objectif de cette action est d'aboutir à un(des) récit(s) de vie en santé et identifier des besoins réels du territoire pour mettre en place une stratégie de prévention.</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Tout public, action visant l'inter-générationnalité
<b>Partenaires identifiés</b>	Carton Plein - CLIC - Les collectivités locales - Acteurs de la gériatrie (EHPAD, Maisons de retraite, coordinations gérontologiques, ...) - Acteurs du maintien à domicile - Associations locales en lien avec les personnes âgées - Réseaux des aidants - CPTS - DAC - Associations/Établissements artistiques et culturels
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateur quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions menées</li> <li>• Nombre de communes visitées</li> <li>• Nombre de personnes sollicitées</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récit de vie des habitants et acteurs du territoire sollicités dans les projets</li> </ul>

<b>Calendrier</b>	2021 – 2024 : Mise en place du projet vieillir vivant et visite des communes via les journées santé en Pays de Valençay en Berry 2024 : Bilan des activités sous la forme d'un support de communication artistique : récit de vie, journal d'expériences, reportage.
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement par le collectif - image du collectif CARTON PLEIN</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennisation des financements</li> <li>• Mobilisation de la population</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	CNSA - ARS - Collectivités locales - Conférence des financeurs
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b><u>Action - Projet « Vieillir Vivant »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de 60 000 € réparti sur 3 ans</li> </ul> <p><b><u>Action - Les journées « santé » en Pays de Valençay en Berry</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul>

---

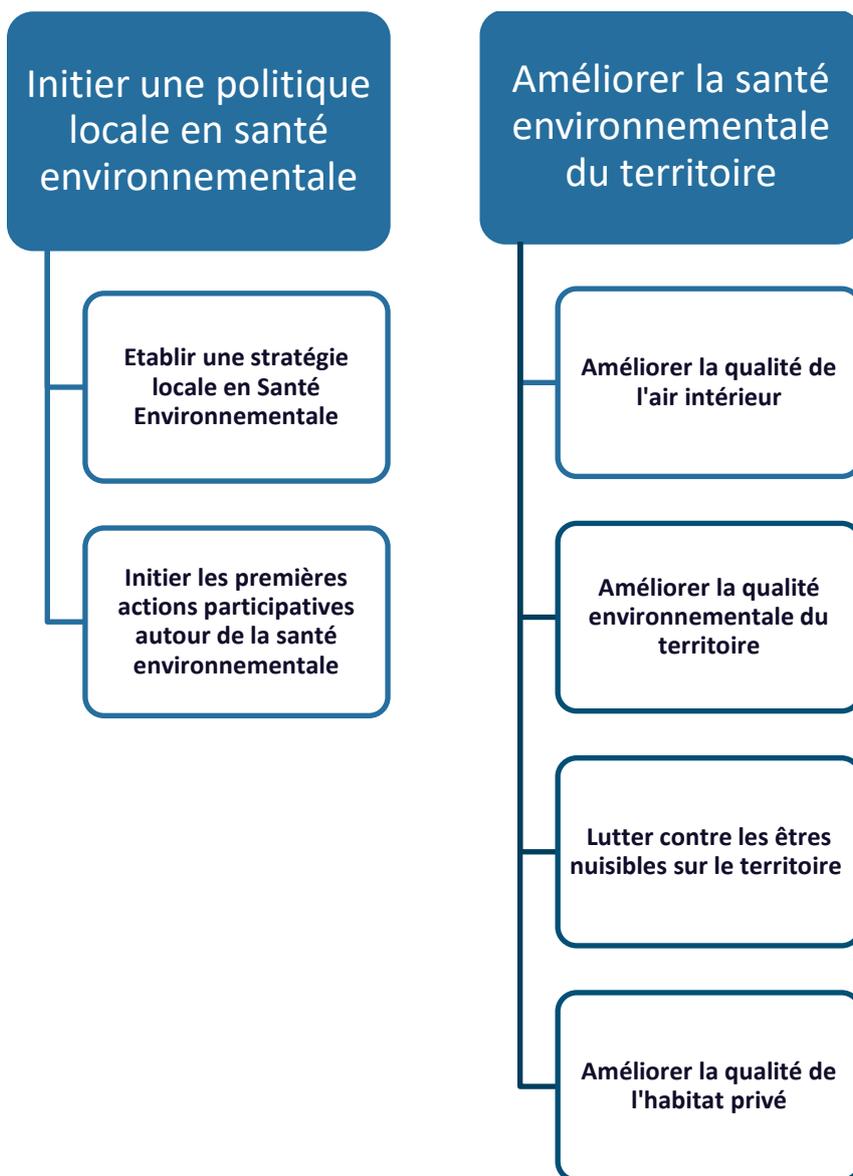
# 2

## SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

*Pour Santé Publique France, la santé environnementale correspond à « l'impact sur la santé humaine de facteurs environnementaux (physiques, chimiques, biologiques et sociaux). Ces facteurs correspondent aux conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou expositions professionnelles), à la contamination des milieux (eau, air, sol) et aux changements environnementaux (climatiques, ultraviolets) ».*

*La santé environnementale implique donc la prise en compte de l'impact des polluants sur la santé, qu'ils soient locaux ou globaux. Par exemple, la qualité de l'air est considérée sous l'aspect de l'air intérieur jusqu'à l'aspect planétaire avec les conséquences du réchauffement climatique. En travaillant à réduire les expositions environnementales et ses conséquences, la santé environnementale s'inscrit principalement dans le champ de la prévention primaire.*

*Aborder la Santé Environnementale apparaît donc comme un enjeu fort pour les collectivités locales et leurs habitants. Le CLS semble être un cadre adapté pour traiter ce sujet.*



*D'une manière générale, le Contrat Local de Santé n°2 construit sur 5 ans sera évolutif et pourra faire l'objet de nouvelles fiches actions au regard des enjeux du territoire et notamment sur cet axe le lien avec la stratégie de développement touristique du Pays*

## Fiche action 2-1 : Établir une stratégie locale en Santé Environnementale

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	Santé environnementale
<b>Finalité de la fiche</b>	Initier une politique locale en santé environnementale
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau les acteurs de la santé environnementale</li> <li>• Créer une dynamique locale sur le long terme autour de la santé environnementale</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>L'expression « santé-environnement » est apparue à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Bien que l'enjeu soit bien évidemment partagé par tous, les acteurs n'ont pas encore défini de stratégie permettant de structurer des actions locales et d'ampleur.</p> <p>L'action se déroulera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer et fédérer un réseau d'acteurs</b> sur la santé environnementale. Il s'agira d'animer un groupe de travail réunissant élus, professionnels de santé, acteurs compétents en santé et environnement dont leur périmètre d'actions est le Pays. Il est à préciser que ce réseau d'acteurs permettra de suivre l'ensemble des actions de cet axe stratégique</li> <li>• <b>Réaliser un diagnostic de la « santé environnementale » sur le territoire</b> : Ce groupe de travail aura pour objectif de réaliser un diagnostic partageant les enjeux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impacts du changement climatique à long terme sur la santé humaine.</li> <li>▪ Exposition de la population aux risques : air intérieur, extérieur, eau, bruit, ...</li> <li>▪ Les pressions environnementales : transports et déplacements, qualité des sols, agriculture, installations classées et émetteurs</li> </ul> </li> <li>• <b>Décliner un plan d'actions global en santé environnementale</b> : Suite à l'analyse du diagnostic établi en santé environnementale et la concertation avec les acteurs du territoire, il s'agira d'établir un programme d'actions pluriannuel</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Elus - Acteurs de la santé environnementale - Professionnels de santé et du paramédical - Employés des collectivités – Population
<b>Partenaires identifiés</b>	<p><b>Partenaires techniques</b> : CPIE - Indre Nature - CPAM – Chambre d'agriculture - CIVAM - AGRI 36 – ADEARI – ORS – FRAPS/IREPS36</p> <p><b>Partenaires institutionnels</b> : ARS - Région - ADEME -DRAAF - Collectivités locales</p>
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs fédérés</li> <li>• Fréquence des réunions</li> <li>• Nombre d'actions proposées</li> </ul> <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aboutissement à la réalisation d'un programme d'actions opérationnel et pluriannuel</li> </ul>

<b>Calendrier</b>	<p>2021 – 2022 : Fédération des acteurs de la santé environnementale</p> <p>2022 – 2023 : Diagnostic de la santé environnementale</p> <p>2023 – 2024 : Établissement d'un plan d'actions global en santé environnementale</p> <p>2025 – 2026 : Mise en œuvre du plan d'actions</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de faire émerger une dynamique en santé environnementale</li> <li>• Thématique innovante</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aspects techniques et scientifiques sont parfois complexes en santé environnementale</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - Pays de Valençay en Berry
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> <li>• Prestation d'un bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic</li> </ul>

## Fiche action 2-2 : Initier les premières actions participatives autour de la santé environnementale

**Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry**

<b>Axe stratégique</b>	Santé environnementale
<b>Finalité de la fiche</b>	Initier une politique locale en santé environnementale
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population à la santé environnementale</li> <li>• Coordonner les acteurs de la santé environnementale pour réaliser des actions sur le territoire</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>En parallèle de la définition d'une stratégie pluriannuelle et afin d'impliquer le maximum de citoyens, d'habitants et d'acteurs sur la question, il s'agira de mettre en œuvre tout au long de ce CLS, des actions participatives (Cf. fiche action 1.1)</p> <p><b><u>Action – Mettre en œuvre des actions de sensibilisation en santé environnementale.</u></b> Elles intégreront notamment le programme d'animation santé (Cf fiche action 1.1) et seront amplifiées grâce aux événements nationaux (semaine du développement durable, journée de l'environnement, etc.)</p> <p><b><u>Action – Sensibiliser les enfants à la santé environnementale</u></b> La FRAPS-IREPS Centre-Val de Loire dispose d'un Classeur d'Activité en Promotion de la Santé dit « CAPSule » qui cible notamment la santé-environnement. Cet outil permet le développement des compétences psychosociales des jeunes de 7 à 12 ans tout en leur apportant des connaissances et compétences sur les thématiques ciblées. Ceci dans le but de leur permettre de prendre en charge leur santé de façon autonome et responsable. Cet outil permet la mise en place des actions de santé autour d'activités ludiques et pédagogiques en toute autonomie. Basées sur des techniques éprouvées et validées, chaque activité a été testée et évaluée par un panel de professionnels. Chaque année, l'outil sera proposé à plusieurs écoles du territoire sous forme d'un appel à candidature pour mettre en place ce projet annuel avec plusieurs classes de différents niveaux.</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Habitants
<b>Partenaires identifiés</b>	CPIE / FRAPS
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions proposées dans le programme d'animations santé</li> <li>• Reconstitution des actions</li> </ul> <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des comportements</li> <li>• Nombre de classe impliquées dans le projet</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>2022 ou 2023 : Programme d'animations santé sur le thème de la santé environnementale afin de développer des actions de sensibilisation et de prévention</p> <p>2022 – 2026 : Appel à candidature auprès des écoles pour développer l'outil « CAPSule »</p> <p>2023 – 2026 : Mise en place de l'outil « CAPSule »</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thématique innovante</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils disponibles en termes de sensibilisation</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aspects techniques et scientifiques parfois complexes en santé environnementale</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>Action – Mettre en œuvre des actions de sensibilisation en santé environnementale.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de la fiche action 1.1</li> </ul> <p><b>Action – sensibiliser les enfants à la santé environnementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation éventuelle auprès d'un animateur pour le cycle des écoles</li> </ul>

## Fiche action 2-3 : Améliorer la qualité de l'air intérieur

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé environnementale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Améliorer la santé environnementale du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les indicateurs de la qualité de l'air intérieur du territoire</li> <li>• Développer des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens</li> <li>• Sensibiliser la population sur l'importance d'une bonne qualité d'air intérieur</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b>Action - Lutter contre les perturbateurs endocriniens</b></p> <p>La région Centre-Val de Loire a voté le 3 juillet 2020 un rapport sur les Perturbateurs Endocriniens, s'engageant ainsi à mettre en œuvre les premières actions du plan dès 2020. Faisant suite à cela, la Région a signé, le 7 janvier dernier, la Charte d'engagement régionale contre les Perturbateurs Endocriniens. En signant cette charte, la Région s'engage à la mise en place ou au soutien d'actions incluant les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens afin de tendre vers leur élimination,</li> <li>• Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer ne comportant pas de perturbateurs endocriniens,</li> <li>• Favoriser l'information des femmes enceintes, des futurs parents et parents, des jeunes, des consommateurs ainsi que des professionnels et des collectivités à l'enjeu des perturbateurs endocriniens,</li> <li>• Déployer une politique d'achats éliminant progressivement les PE dans les achats publics ainsi que dans les politiques publiques,</li> <li>• Informer les citoyens sur l'avancement des engagements.</li> </ul> <p>Cette action est très transversale puisqu'elle concerne les thématiques suivantes : l'alimentation, l'air (avec un volet dans les crèches et les établissements scolaires), l'eau, le sol, ... L'action se déclinera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de la charte « Mon territoire sans perturbateurs endocriniens » par le Pays de Valençay en Berry (En signant cette charte, le Pays de Valençay en Berry s'engage à réaliser un plan d'actions coordonné avec l'ensemble de ces collectivités déclinant les objectifs régionaux tout en les corrélant avec ceux des territoires voisins tels que Châteauroux Métropole</li> <li>• Engager les collectivités du territoire du Pays vers une signature « Mon territoire sans perturbateurs endocriniens ». Chaque année le territoire s'engagera à un nombre de communes adhérentes à la charte. Le Pays organisera la mobilisation de ces collectivités. En signant la charte, les communes s'engagent à réaliser un diagnostic de leur pratique avec l'association Réseau Environnement Santé puis à mettre en œuvre les actions conformément au diagnostic.</li> </ul> <p><b>Action – Anticiper l'obligation des capteurs CO2 dans les écoles</b></p> <p>Depuis la crise sanitaire de la COviD-19, le taux de CO2 dans les espaces clos s'est officiellement rajouté à la liste d'un moyen actif de lutter contre le virus et améliorer la qualité de l'air intérieur. En effet, Le contrôle du taux de CO2, expiré par les personnes se trouvant dans une pièce, est un bon et simple indicateur du renouvellement suffisant (ou non) de l'air. L'équipement systématique des salles de classe en capteurs de CO2 fait partie des pistes d'actions.</p> <p>Dans le cadre du Contrat Local de Santé, le pays étudiera la possibilité de monter un programme d'investissements avec les collectivités locales pour doter les classes en capteurs Co2.</p>

	<p><b><u>Action – Organiser une campagne d'évaluation de l'air intérieur de tous les lieux accueillant des enfants et adolescents</u></b></p> <p>Les ministères de la transition écologique et solidaire et des solidarités et de la santé ont réalisé un guide pratique pour proposer une autoévaluation de la qualité de l'air aux établissements accueillant des enfants et adolescents. Ce guide pratique a pour but de fournir une aide opérationnelle aux différentes catégories d'intervenants : équipe de gestion, responsables d'activités, services techniques, personnels d'entretien, afin d'engager une démarche proactive et coordonnée d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Son utilisation permet d'identifier rapidement des actions favorables à la qualité de l'air intérieur via des grilles d'autodiagnostic des pratiques observées et d'identification préliminaire de sources potentielles présentes dans ou autour de l'établissement. Les établissements sont invités à apposer une affiche informant les usagers de la démarche engagée. Dans le cadre de sa mise en œuvre, les établissements recevant des enfants peuvent avoir recours à l'utilisation d'un kit de mesures indicatives de la qualité de l'air permettant de mesurer les polluants ciblés par le dispositif réglementaire.</p> <p>Dans ce cadre, le Contrat Local de Santé coordonnera annuellement la mise en œuvre de ce guide pour les établissements du territoire (rencontre avec les gestionnaires, aide aux remplissages, identification des besoins avec eux, etc.)</p> <p><b><u>Action - Connaître la qualité de l'air intérieur chez soi</u></b></p> <p>Le Haut Conseil de la santé publique a réalisé un outil de diagnostic nommé « Domiscore ». C'est un outil de caractérisation d'un habitat vis-à-vis des impacts qu'il porte sur la santé et le bien-être de ses occupants. Chaque année, le Contrat Local de Santé identifiera une vingtaine de foyers volontaires pour réaliser cette campagne et accompagnera jusqu'en 2024 les actions vers un air intérieur sain.</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Professionnels de la petite enfance, de la santé, des collectivités - Élus - Enfants – Parents
<b>Partenaires identifiés</b>	Collectivités locales - Région - Châteauroux métropole - CPAM - ARS - CPIE - Professionnels de santé - CMEI - Education nationale – DREAL – Mutualité Française – ASEPT – Famille Rurale
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres de communes accompagnées dans la lutte des perturbateurs endocriniens</li> <li>• Nombres d'actions développées sur la qualité de l'air intérieur</li> <li>• Nombre d'établissements scolaires accompagnés dans l'évaluation de la qualité de l'air</li> <li>• Nombre de foyers volontaires pour utiliser le « Domiscore » pour évaluer la qualité de leur air intérieur</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récit qualitatif global des actions menées sur la qualité de l'air intérieur : retour d'expérience</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Action perturbateurs endocriniens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : Présentation de la charte</li> <li>• 2022 : mobilisation des 5 premières communes (signature et diagnostic)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023 : Mobilisation du groupe de 5 communes suivantes et mise en œuvre du programme d'actions pour les 5 premières communes volontaires</li> <li>• 2024 - 2026 : Mobilisation du groupe de 5 communes suivantes et mise en œuvre du programme d'actions pour les 5 dernières communes volontaires</li> </ul> <p><b>Action – Anticiper l'obligation des capteurs CO2 dans les écoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : faire une réunion à l'intention de toutes les écoles, avec les élus et identifier les besoins</li> <li>• 2022 : calage méthodologique et juridique</li> <li>• 2023-2026 : réalisation</li> </ul> <p><b>Action – Organiser une campagne d'évaluation de l'air intérieur de tous les lieux accueillant des enfants et adolescents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : faire une réunion à l'intention de toutes les écoles, avec les élus pour présenter l'outil d'autoévaluation de la qualité de l'air intérieur</li> <li>• 2022 – 2026 : accompagnement du déploiement du guide dans les établissements scolaires du territoire</li> </ul> <p><b>Action - Connaitre la qualité de mon air intérieur chez soi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 – 2026 : Identification des foyers volontaires pour mettre en place le « Domiscore » en début de chaque année de mise en place du CLS</li> <li>• 2022 – 2026 : Expérimentation du « Domiscore » et suivi des foyers.</li> </ul>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thématique en pleine émergence au niveau régional.</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sujet encore méconnu qui peut ne pas susciter l'intérêt général.</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	Région – ARS – CAF – CPAM – Mutualité Française - ASEPT
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>Action - Lutter contre les perturbateurs endocriniens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation annuelle pour la réalisation des diagnostics et la définition des programmes d'actions individuels des collectivités</li> </ul> <p><b>Action – Anticiper l'obligation des capteurs CO2 dans les écoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat des capteurs CO2 – Réalisation d'un groupement de commandes</li> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <p><b>Action – Organiser une campagne d'évaluation de l'air intérieur de tous les lieux accueillant des enfants et adolescents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <p><b>Action - Connaitre la qualité de mon air intérieur chez soi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul>

## Fiche action 2-4 : Améliorer la qualité environnementale du territoire

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé environnementale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Améliorer la santé environnementale du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les indicateurs de santé du territoire</li> <li>• Permettre le « bien-être » de tous</li> <li>• Améliorer la qualité de vie sur le territoire permettant l'attractivité territoriale du Pays</li> <li>• Préserver la qualité environnementale et la biodiversité du territoire</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Outre le fait que l'on retrouve des perturbateurs endocriniens dans l'eau, l'air intérieur, extérieur et dans les sols, ce ne sont pas les seules substances, présentes dans ces éléments, et nocives pour la santé.</p> <p><b>Action – Améliorer la qualité de l'eau potable du territoire</b>            Une attention particulière sera portée sur ce Contrat Local de Santé 2 sur les zones de captages d'eau potable. Il s'agira d'identifier, avec les syndicats des eaux, les zones de captages d'eau potable du territoire et analyser les actions éventuelles à mettre encore en œuvre pour chaque zone (écopaturage, plantation de roseaux, MAEC, etc.).</p> <p><b>Action – Lutter contre l'utilisation des pesticides chez les jardiniers amateurs</b>            Depuis le 1er janvier 2020, la loi Labbé a interdit la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits phytopharmaceutiques de synthèse chimique pour un usage non-professionnel. Toutefois, plusieurs actions de sensibilisation pourront être proposées aux jardiniers amateurs pour ponctuer le CLS de moments phares contre l'utilisation des pesticides. Ces actions seront inscrites notamment dans le programme d'animations (Cf. fiche action 1.1)</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Élus - Professionnels agricoles et jardiniers - Employés des collectivités - Enfants - Employés - Personnels d'entretien - Établissements publics
<b>Partenaires identifiés</b>	CPIE – Région – Collectivités locales – Élus – Chambre de l'agriculture – MSA – Syndicats des eaux potables et de rivières – la SAURE – DREAL – Agence de l'eau – Mutualité Française
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de captages d'eau potable vulnérables identifiés</li> <li>• Nombre d'actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité environnementale des lieux de captage.</li> <li>• Nombres d'animations menées pour sensibiliser les jardiniers contre l'usage des pesticides :</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récit qualitatif global des actions menées sur la lutte contre les pesticides : retour d'expérience</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>Action – Améliorer la qualité de l'eau potable du territoire</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : Rencontre avec les différents syndicats des eaux potables pour identifier les captages vulnérables</li> <li>• 2023 : Réflexion sur la mise en place d'une action appropriée à chaque zone de captage</li> <li>• 2024 - 2026 : Réalisation</li> </ul> <p><b>Action – Lutter contre l'utilisation des pesticides chez les jardiniers amateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023 ou 2024 : Le programme d'animations santé portera sur la santé environnementale</li> </ul>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité est une préoccupation au cœur des enjeux actuels</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines thématiques font l'objet de polémiques</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	MSA - Région – Agence de l'eau - Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>Action – Améliorer la qualité de l'eau potable du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <p><b>Action – Lutter contre l'utilisation des pesticides chez les jardiniers amateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de la fiche action 1.1</li> </ul>

## Fiche action 2-5 : Lutter contre les êtres nuisibles sur le territoire

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé environnementale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Améliorer la santé environnementale du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir de l'apparition des êtres nuisibles sur le territoire</li> <li>• Préserver la qualité environnementale et la biodiversité du territoire</li> <li>• Sensibiliser la population sur les êtres nuisibles et leurs conséquences sur la santé</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Certaines espèces animales et végétales dont la prolifération peut être nuisible à la santé humaine apparaissent ou se développent sur le territoire régional, à la faveur des activités humaines et dans un contexte de changement climatique. L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs, la lutte et la diffusion de recommandations comportementales sont nécessaires pour limiter l'expansion des espèces allergisantes ou nuisibles à la santé humaine et/ou les impacts sanitaires associés.</p> <p>Sur le territoire du Pays de Valençay en Berry, les nuisibles suivant ont été repérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tiques porteuses de la maladie de Lyme</li> <li>• Ambroisie : plante allergisante et envahissante</li> <li>• Berce du Caucase : herbacée toxique et invasive</li> </ul> <p>L'Ambroisie et la Berce du Caucase ne font pas l'objet sur le département de travaux et cette fiche action du CLS constituera donc un premier élément pour l'Indre.</p> <p>Aujourd'hui, ils ne sont pas considérés comme dangereux dû au fait qu'ils sont présents en petite quantité sur le territoire mais en prévision d'une éventuelle prolifération, il est important de préparer la population et les collectivités à cette possibilité. Outre le fait que d'autres nuisibles comme le moustique tigre n'ont pas encore été aperçus sur le territoire, il reste cependant possible que dans les années à venir, ils le deviennent. Ainsi, il est nécessaire de sensibiliser la population et les collectivités sur l'ensemble des nuisibles pouvant être présents sur le territoire.</p> <p><b><u>Action - Suivi de l'évolution des êtres nuisibles.</u></b></p> <p>Annuellement disposer et communiquer aux élus locaux les indicateurs (par exemple via l'actualité du futur site internet du Pays et la lettre interne des élus). Pour ce faire, il s'agira d'animer annuellement un comité de suivi avec les acteurs spécialisés (ARS, Fredon, CPIE) pour obtenir les chiffres et les évolutions.</p> <p>En parallèle, des actions d'animation et de sensibilisation pourront être réalisées dans le cadre du programme d'animations (Cf. fiche 1.1)</p> <p><b><u>Action - Mettre en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme.</u></b></p> <p>Il s'agit d'une action transversale tout au long du Contrat Local de Santé et porteur d'un programme d'actions en elle-même. Après avoir constitué un groupe de travail, avec les élus et partenaires du territoire ainsi que ceux engagés dans cette démarche (MSA / CPIE / Indre nature, ...) il s'agira de construire une stratégie de lutte et de sensibiliser tout au long des trois années (conférence, formation, affiche, exposition, actions dans les écoles, etc.)</p> <p><b><u>Action - Lutter contre la prolifération de l'ambroisie et la berce du Caucase.</u></b></p> <p>L'arrêté préfectoral sur les êtres nuisibles dans l'Indre concerne ces deux plantes dangereuses pour la santé humaine considérées comme envahissantes. Ainsi il convient de mener des actions à l'échelle du Pays de Valençay en Berry notamment en proposant aux communautés de communes de désigner un référent « êtres nuisibles ». Une session</p>

	de formation de ces référents sera organisée annuellement pour suivre les avancées de la prolifération des espèces et planifier des campagnes d'arrachage des plantes (à l'image des arrachages de Jussie). La structuration de chantiers d'insertion pourra également être envisagée.
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Jardiniers - Collectivités locales - Élus
<b>Partenaires identifiés</b>	CPIE - FREDON - ARS - MSA – Mutualité Française - Élus - Chambre de l'agriculture - ADEARI - Syndicat rivières - Indre Nature - Domaine agricole - Inovalys (Moustique tigre)
<b>Indicateurs de suivis</b>	Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques de l'évolution des êtres nuisibles de 2021 – 2024 sur le territoire</li> <li>• Nombres d'actions mises en place dans le cadre du plan d'actions sur la maladie de Lyme et nombres de participants</li> <li>• Nombre de campagnes d'arrachage de l'ambrosie et de la berce du Caucase réalisées et nombre de participants</li> </ul> Indicateur qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récit qualitatif global des actions menées sur la lutte contre la maladie de Lyme et l'arrachage des plantes nuisibles : retour d'expérience</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Suivi de l'évolution des êtres nuisibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2024</li> </ul> <p><b>Mettre en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : constitution du groupe de travail</li> <li>• Second semestre 2022 : proposition d'un programme d'actions pluriannuel</li> <li>• 2022-2024 : réalisation du projet Lyme dans le cadre du programme d'actions santé sur la thématique de l'Environnement.</li> </ul> <p><b>Lutter contre la prolifération de l'ambrosie et la berce du Caucase.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : nomination des référents</li> <li>• 2022 : réunion des référents avec le comité de suivi des êtres nuisibles pour identification des zones</li> <li>• 2022 : formation</li> <li>• 2022-2026 : organisation des campagnes d'arrachage</li> </ul>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nuisibles étant peu présents sur le territoire, la prévention a donc tout son sens avant une éventuelle prolifération</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La maladie de Lyme fait l'objet de controverses et est encore en phase de reconnaissance par le corps médical.</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	MSA - Mutualité Française - ARS
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>Suivi de l'évolution des êtres nuisibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste (éventuellement coût d'acquisition des données)</li> </ul> <p><b>Mettre en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme</b></p>

- 
- Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste (éventuellement coût d'acquisition des données)
  - Frais de prestation pour le plan d'actions

**Lutter contre la prolifération de l'ambrosie et la berce du Caucase.**

- Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste
- Frais de prestation pour les campagnes d'arrachage et investissements en matériel

## Fiche action 2-6 : Améliorer la qualité de l'habitat privé

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé environnementale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Améliorer la santé environnementale du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire</li> <li>• Améliorer l'habitat face aux conséquences du changement climatique</li> <li>• Améliorer la qualité de vie sur le territoire permettant l'attractivité territoriale du pays</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Depuis de nombreuses années, le territoire subit plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat indigne : Le diagnostic en santé environnementale de l'Observatoire Régional de la santé a mis en évidence la présence de PPPI (Parcs Privés Potentiellement Indignes) sur le territoire du Pays de Valençay en Berry.</li> <li>• Changement Climatique et qualité de l'habitat sur la santé : Les conditions météorologiques et climatiques ont une influence considérable sur notre environnement de vie et notre santé. Les épisodes de canicule ou de grand froid de plus en plus réguliers portent à croire tout l'intérêt d'une amélioration de la qualité de l'habitat sur notre cadre de vie et notre santé.</li> </ul> <p><b><u>Action – Lutter contre l'habitat indigne</u></b></p> <p>Le Pays de valençay en Berry mène sa troisième OPAH depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 5 ans. Sont inscrits des objectifs ambitieux de résorption de l'habitat indigne et très dégradé. Afin d'améliorer ce service, il s'agira notamment de constituer un groupe d'acteurs permettant le repérage et la mobilisation de tous. Rien ne peut se faire sans une bonne coopération entre les multiples intervenants dans le logement. Les professionnels travaillant à domicile ou y intervenant régulièrement sont les plus impliqués dans la détection des situations à risque. Cette action s'inscrit en toile de fond dans les objectifs du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et dans le cadre de l'OPAH du Pays de Valençay en Berry</p> <p><b><u>Action – Prendre en compte des conséquences du changement climatique dans les logements</u></b></p> <p>La mauvaise isolation des logements a des conséquences en été comme en hiver : risque de froid ou augmentation du risque des canicules. Il s'agira de promouvoir le dispositif de l'OPAH pour améliorer le logement privé mais également de mettre des actions globales sur le territoire de sensibilisation : caméra thermique, thermographie aérienne</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population générale et plus particulièrement les publics précaires et vulnérables du territoire
<b>Partenaires identifiés</b>	ADEME - Pays - ADIL - SOLIHA - ARS - PDLHI - CAS - Mandataire (UDAF / ATI36) - aide à domicile - équipe mobile gériatrie être Indre - Agir ARCO - OPAC/SCALIS - CAF - PIG (DPDS)
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitats indignes repérés</li> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation menées pour lutter contre les conséquences du changement climatique</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récit qualitatif global des actions menées sur la lutte contre l’habitat indigne et les conséquences du changement climatique sur l’habitat : retour d’expérience</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>2022 : constituer un groupe d’acteurs permettant le repérage et la mobilisation de tous</p> <p>2023 – 2024 : repérage des situations d’habitats indignes à risque et mise en place des actions globales sur le territoire de sensibilisation : caméra thermique, thermographie aérienne</p> <p>2021 – 2024 : promotion du dispositif OPAH</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d’un chargé de mission OPAH du Pays depuis 2020</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cadrage complexe du repérage des habitats indignes : multitudes d’acteurs ayant la possibilité de repérer</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAF / Conférences des financeurs / CARSAT / PIG</li> <li>Volet thermique : CNRACL</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps d’ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> <li>Prestation éventuelle pour la réalisation globale des actions de sensibilisation sur le territoire (caméra thermique, thermographie aérienne)</li> </ul>

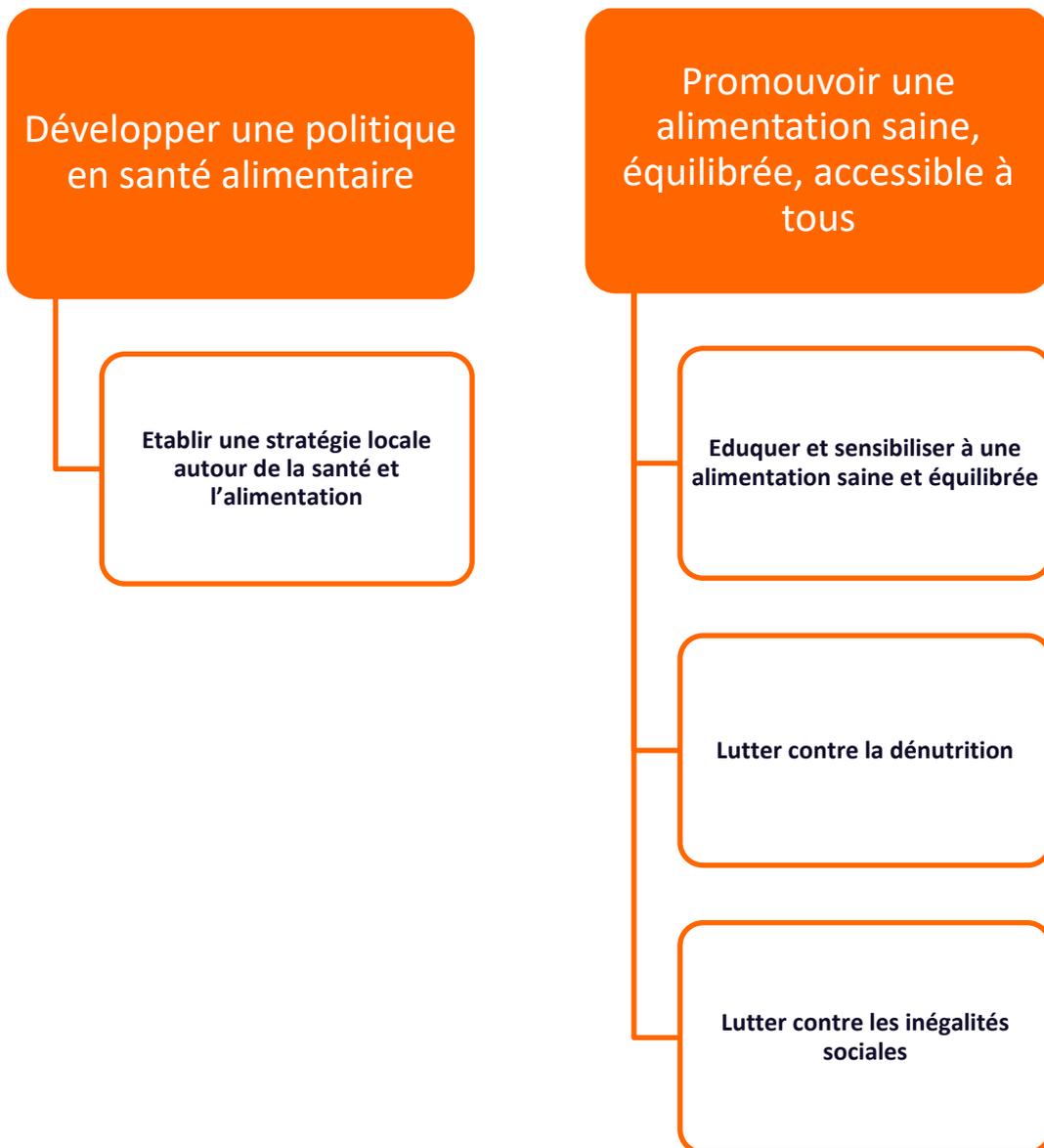
---

# 3

## SANTE ET ALIMENTATION

*Le Pays de Valençay en Berry souhaite porter un Programme Alimentaire de Territoire. Cette entrée peut se faire par le biais de la nutrition avec des objectifs s'inscrivant dans les grands axes du Plan National Nutrition Santé, corrélé aux enjeux territoriaux :*

- *Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé*
- *Encourager les comportements favorables à la santé*
- *Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou en atteintes de maladies chroniques*
- *Impulser une dynamique territoriale*



*D'une manière générale, le Contrat Local de Santé n°2 construit sur 5 ans sera évolutif et pourra faire l'objet de nouvelles fiches actions au regard des enjeux du territoire et notamment sur cet axe en lien avec le programme d'actions du Programme alimentaire de Territoire ou la mise en œuvre de stratégies.*

## Fiche action 3-1 : Etablir une stratégie locale autour de la santé et l'alimentation

Maître d'ouvrage = Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé et alimentation</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Développer une politique en santé alimentaire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau les différents acteurs de la santé et alimentation.</li> <li>• Assurer la transversalité avec les axes du CLS et le Programme Alimentaire de Territoire</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b>Action – Faire un état des lieux de l'existant et des initiatives</b></p> <p>Il s'agira d'animer un groupe de travail et fédérer un réseau d'acteurs sur la santé et l'alimentation : élus, restaurateurs, cuisiniers, apprentis, professionnels de santé et paramédicaux sensibles aux questions de la santé et de l'alimentation en vue de structurer tout au long du Contrat Local de Santé des propositions d'actions innovantes. Ce groupe de travail aura notamment pour principe de faire des recherches sur des initiatives des territoires en France et également d'être en veille sur les appels à projets financiers</p> <p>Cet axe est transversal au Contrat Local de Santé dans son ensemble et plusieurs actions pourront être menées dans les autres fiches actions du Contrat Local de Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. fiche action 1.1 : réalisation d'animations notamment à travers la semaine du gout</li> <li>• Fiches action de l'axe 4 : Action sur l'acceptation du schéma corporel</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Élus - Restaurateurs - Cuisiniers - Enseignants - Professionnels de santé et paramédicaux - Producteurs - Enfants et parents – apprentis
<b>Partenaires identifiés</b>	CIVAM - CPIE - Chambre de l'Agriculture - Professionnels de santé - FRAPS - Cuisiniers
<b>Indicateurs suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs fédérés et engagés dans la démarche de développement de la santé alimentation</li> <li>• Nombres d'actions innovantes proposées</li> <li>• Nombres de participants à ces actions</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expériences et de la satisfaction des participants</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>2021 – 2022 : Construction du groupe de travail</p> <p>2022 : Réalisation d'un plan d'actions innovant</p> <p>2023- 2026 : mise en place des actions proposées</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les consommateurs afin d'avoir plus de leviers.</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet à l'aspect récent ce qui peut nuire à l'efficacité du développement d'une stratégie en santé et alimentation</li> </ul>

---

<b>Sources financement potentielles</b>	<b>de</b>	ARS - MSA
<b>Budget prévisionnel</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li></ul>

## Fiche action 3-2 : Eduquer et sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée

Maîtres d'ouvrage = MSA, FRAPS, Education Nationale, Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé et alimentation</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Promouvoir une alimentation saine, équilibrée, accessible à tous
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de prévention en santé et alimentation.</li> <li>• Sensibiliser la population à la notion de consomm'acteur et de celle de la consommation durable</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>La nutrition est un enjeu fondamental de santé publique. L'alimentation est maintenant comprise comme un élément influant sur la protection contre certaines maladies (cancers, diabète de type 2, maladies cardiovasculaires liées à l'obésité, l'ostéoporose, etc.). L'évolution de la société, très visible depuis une vingtaine d'années en France, a engendré des modifications dans l'alimentation, une augmentation de la sédentarité et une diminution des activités physiques. Le surpoids et l'obésité sont plus fréquents à l'échelle nationale : 10 % des enfants entre 5 et 12 ans et 13,4 % des adolescents sont concernés. La mise en place d'une politique nutritionnelle est donc devenue une priorité chez le jeune public.</p> <p><b><u>Actions - Développer des animations en santé et alimentation dans les écoles et les collèges avec les partenaires ayant les compétences en nutrition comme :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La MSA : à travers leurs animations "du champ à l'assiette" : développement potentiel sur le territoire du Châtillonnais en 2022.</li> <li>• La FRAPS à travers leur animation "mon goût pour le local" et via un projet d'éveil au goût pour les classes de maternelles.</li> <li>• L'éducation nationale pouvant proposer des actions telles qu'un rallye des aliments, une commission des menus avec enfants/parents/agent territoriaux ou encore un petit déjeuner à l'école (pris en charge par les collèges et les écoles).</li> <li>• Former les coaches sportifs entraînant les jeunes par les professionnels de la nutrition (diététiciennes, nutritionnistes...) sur les bases de la nutrition pour qu'ils puissent sensibiliser les jeunes.</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Jeunes - Enfants - Cuisiniers des restaurations collectives scolaires - Parents - Coachs sportifs - Établissements scolaires
<b>Partenaires identifiés</b>	CIVAM - CPIE - FRAPS - MSA - Education nationale
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions menées</li> <li>• Nombre d'établissements participant à ces animations</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des participants</li> </ul>

<b>Calendrier</b>	<p>2022 : Développement du Champ à l'assiette sur le Châtillonnais avec la MSA / Mise au point des commissions des menus / Développement du petit déjeuner dans les collèges et écoles volontaires</p> <p>2023 : Développement de « mon goût pour le local » sur le territoire avec les écoles volontaires par la FRAPS</p> <p>2024 : Mise en place d'un atelier nutrition pour les coachs sportifs</p> <p>2022 – 2026 : réalisation d'un rallye annuel des aliments dans les collèges</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Levier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions existantes propices à se développer sur le territoire du Pays de Valençay en Berry</li> </ul> <p>Frein</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Source de financements aléatoires</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - MSA – CIVAM - Pays
<b>Budget prévisionnel</b>	Budget de prestations par les partenaires

## Fiche action 3-3 : Lutter contre la dénutrition

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry et/ou UDAF 36

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé et Alimentation</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Promouvoir une alimentation saine, équilibrée, accessible à tous
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de prévention en santé et alimentation.</li> <li>• Sensibiliser la population à la notion de consomm'acteur et de celle de la consommation durable</li> <li>• Mettre en place un programme destiné aux personnes âgées</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>La dénutrition touche plus de 2 millions de personnes en France dont 400 000 personnes âgées à domicile. Chez la personne dénutrie, le risque de mortalité est ainsi multiplié par 4. En France, dans une large population de sujets âgés vivant à domicile en région urbaine, 14,8 % étaient à risque de dénutrition. A partir de 70 ans, l'incidence de la dénutrition varie de 5 à 17% sur une période de suivi de 3 ans, avec une augmentation continue avec l'avancée en âge. Le risque de chutes, de fractures, d'hospitalisation, d'infections nosocomiales, de dépendance et de décès est augmenté. Dans les recommandations de la HAS de 2007, le diagnostic de dénutrition de la personne âgée de 70 ans ou plus repose sur la présence d'au moins 1 critère phénotypique ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Perte de poids : 5% du poids total de la personne en 1 mois ou 10% en 6 mois.</li> <li>2. IMC inférieur à 21</li> <li>3. Albuminémie 1 inférieur à 35g/l</li> <li>4. MNA global inférieur à 17</li> </ol> <p><b><u>Action – Créer une cellule d'identification des personnes en dénutrition</u></b> Afin de soutenir l'ensemble de la population et bien souvent les personnes les plus isolées, il conviendra de constituer un groupe d'acteurs permettant le repérage d'une personne âgée en situation de dénutrition. Ce groupe de travail visera la mobilisation de tous (afin d'être le plus efficace il pourra être couplé avec le groupe de travail de l'action 2.5.)</p> <p><b><u>Action – Proposer des ateliers de nutrition santé intergénérationnels - Maître d'ouvrage = UDAF 36 et/ou Pays</u></b> Le parrainage de personnes âgées et/ou handicapées, c'est partager du temps libre avec une personne à domicile ou en établissement afin de rompre sa solitude ou son isolement. En permettant une individualisation de la prise en compte de leurs demandes, la marraine ou le parrain participe à l'amélioration de la qualité de vie de la personne en partageant des moments conviviaux de bonheur simple. Dans ce contexte, il s'agira de proposer de parrainer des personnes âgées désireuses de retrouver l'appétit ou de mettre en place des ateliers nutrition via des repas partagés avec notamment des parrains et marraines qui viendraient partager ce temps avec ces personnes. Ces moments pourront être également amplifiés avec des temps spécifiques avec des professionnels (diététiciens, sophrologues...)</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Seniors - Personnes âgées
<b>Partenaires identifiés</b>	EHPAD - Centre Hospitalier - Maison de retraite - Professionnels de santé - Diététiciennes - Sophrologues - Coordinations gérontologiques - UDAF le l'Indre - DIAPASON 36 – filière gériatrique

<b>Indicateurs suivis</b>	<b>de</b> Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs fédérés et engagés dans la démarche de cellule de repérage</li> <li>• Nombre de personnes en situation de dénutrition identifiées</li> <li>• Nombre de parrainages mis en place dans un contexte de dénutrition</li> <li>• Nombre de participants aux ateliers nutrition</li> </ul> Indicateurs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expérience de la mise en place de la cellule de repérage</li> <li>• Retour d'expériences et de la satisfaction des parrains et filleuls et participants aux ateliers de repas partagés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 -2022 : Création de la cellule d'identification des personnes en dénutrition et promotion du parrainage 2022 ou 2023 : Mise en place des ateliers nutrition en fonction de la thématique phare du programme d'animations santé 2023 - 2026 : Mise en place de la cellule
<b>Freins / Leviers</b>	Levier <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réels enjeux sur les territoires ruraux où le maintien à domicile est privilégié</li> </ul> Frein <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception de l'action difficile</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - Pays - Conférence des financeurs
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <b>Action – Proposer des ateliers de nutrition santé intergénérationnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de la fiche action 1.1</li> <li>• Temps de prestations de professionnels de la nutrition</li> </ul>

## Fiche action 3-4 : Lutter contre les inégalités sociales

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry / CPIE

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé et Alimentation</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Promouvoir une alimentation saine, équilibrée, accessible à tous
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de prévention en santé et alimentation.</li><li>• Sensibiliser la population à la notion de consomm'acteur et de celle de la consommation durable</li><li>• Lutter contre la précarité alimentaire</li></ul>
<b>Description</b>	<p>Selon une étude menée par l'OMS en 2006-2007, plus de 8 millions de personnes sont considérées comme pauvres en France (soit 13,5 % de la population totale) et 12 % des adultes vivent dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières [Darmon 2009]. Pour un grand nombre de ces personnes en situation précaire les besoins d'aide alimentaire sont particulièrement importants et en forte augmentation avec la crise qui sévit depuis ces dernières années. En 2010, plus de 3,5 millions de personnes ont ainsi bénéficié de l'aide alimentaire pour pouvoir subvenir à leurs besoins (en augmentation de 25 % par rapport à 2008) [CNA 2012]. De fait, les formes de « pauvreté alimentaire » continuent d'exister dans les pays développés et semblent même en progression [Leather 1996, Riches 1997, Dowler 1997]. Les contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face ces populations les orientent bien souvent vers une alimentation défavorable à leur santé (réduction des prises alimentaires, moindre qualité nutritionnelle, alimentation déséquilibrée...). Les populations en situation d'insécurité alimentaire ont par conséquent plus de risque de développer des pathologies liées à une mauvaise nutrition telles que le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose ou encore certains cancers.</p> <p><b><u>Action – Organiser des ateliers de cuisine</u></b> En 2020 – 2021 le Pays de Valençay en Berry a ouvert un stage intitulé « Une alimentation locale à destination des publics précaires ». L'objectif de ce stage a été d'analyser la consommation des produits locaux chez les publics précaires : quantité, volonté de manger local, les freins, les leviers et les opportunités à mettre en place. Par l'intermédiaire d'un questionnaire analytique, il est apparu que des ateliers cuisines de produits locaux à petit prix serait la solution pour inciter les personnes en situation de précarité à consommer local. Dans le but de continuer ce projet, le Contrat Local de Santé s'attachera à mettre en place des ateliers cuisines pour ce public spécifique. Par ailleurs, tout au long du CLS, d'autres actions pourront naître au fur et à mesure sur le territoire pour favoriser l'accès aux produits locaux pour les publics en situation précaire : éco frigo, marché d'invendus. Ces actions pourront faire l'objet de fiches actions spécifiques tout le long de la mise en place du CLS.</p> <p><b><u>Action – Former les bénévoles des organismes de solidarité du territoire</u></b> Cette formation est proposée dans le cadre du projet du CPIE Brenne Berry « Défis à alimentation positive ». Cette formation d'un jour a pour objectifs de transmettre des connaissances de base sur les légumes et leurs intérêts nutritionnels, d'échanger des pratiques simples de cuisine du quotidien avec un petit budget et de partager des « trucs et astuces » sur la lutte contre le gaspillage alimentaire des produits frais. Cette formation est gratuite pour les participants et accessible pour toute personne, salariée comme bénévole, qui accompagne et facilite l'accès à l'alimentation d'un public</p>

	précaire ou fragilisé (salarié.e d'une épicerie solidaire, bénévole d'une association d'aide alimentaire, animateur.ice d'une pension familiale, volontaire d'un centre socio-culturel etc.)
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Personnes en situation de précarité alimentaire - Population ayant des petits budgets pour l'alimentation - Personne isolée
<b>Partenaires identifiés</b>	CAF - CCAS - Organismes de solidarité (Resto du Cœur, Epicerie Solidaire, banque alimentaire) - CPIE - CIVAM - FRAPS
<b>Indicateurs de suivis</b>	Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisme de solidarité intéressé par les ateliers cuisine et la formation aux produits frais proposée par le CPIE</li> <li>• Nombre de participants aux ateliers cuisine et à la formation aux produits frais proposée par le CPIE</li> </ul> Indicateur qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur la satisfaction des participants aux ateliers cuisine et à la formation aux produits frais proposée par le CPIE</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 – 2026
<b>Freins / Leviers</b>	Levier <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupation majeure dans les outils de planification (Plans Régionaux)</li> </ul> Frein <ul style="list-style-type: none"> <li>• Public très difficile à mobiliser</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <b>Action – Organiser des ateliers de cuisine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de service d'un animateur</li> </ul> <b>Action – Former les bénévoles des organismes de solidarité du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation auto-financée par le CPIE en 2021 – à voir pour les prochaines années</li> </ul>

---

# 4

## SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

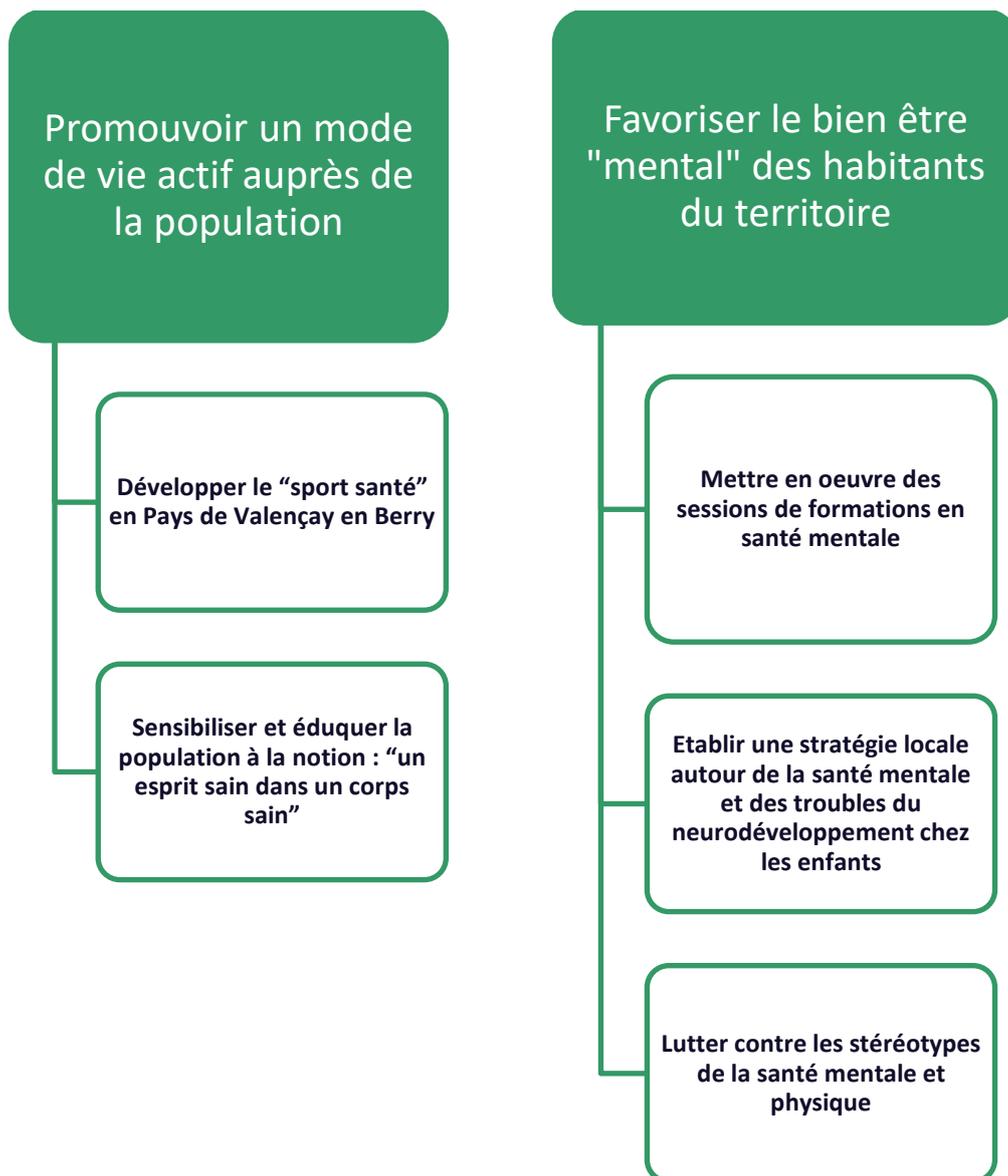
*La santé physique : est un niveau de qualités physiques qui permet de réaliser une activité, un geste quotidien ou un sport dans les meilleures conditions possibles. Thématique fédératrice, elle aborde les questions du développement des activités physiques adaptées et du sport sous ordonnance. Dans le but de décliner la stratégie nationale sport santé, le Contrat Local de Santé veille à remplir les objectifs suivants :*

- *Promouvoir le « bien-être actif »*
- *Développer des projets alliant l'activité physique comme vecteur de bonne santé*

*En Outre santé physique et santé mentale ne vont pas l'une sans l'autre : de nombreux troubles psychiques (angoisses, dépressions, addictions, ...) peuvent être associés à des troubles physiques tels que, par exemple, l'excès de poids, les maladies cardio-vasculaires, le diabète ou les maladies chroniques. A tous les âges de la vie, prendre soin de sa santé physique et mentale est facteur de bien-être en renforçant notamment l'estime de soi, le sentiment d'efficacité, la qualité de vie et la capacité à développer des liens sociaux.*

*L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « on définit la santé mentale comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. »*

*La crise sanitaire engendrée par le COVID-19 a eu un impact considérable sur la santé mentale de la population. De ce fait, il apparaît évident que le Contrat Local de Santé propose des actions pour soutenir la population qui vont en ce sens mais aussi d'aller plus loin dans sa démarche notamment en travaillant sur des actions liées aux troubles du neurodéveloppement et du handicap.*



*D'une manière générale, le Contrat Local de Santé n°2 construit sur 5 ans sera évolutif et pourra faire l'objet de nouvelles fiches actions au regard de l'actualité (crise covid, évènements sportifs, etc.)*

## Fiche action 4-1 : Développer le “sport santé” en Pays de Valençay en Berry

Maitre d’ouvrage = Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	Santé physique et mentale
<b>Finalité de la fiche</b>	Promouvoir un mode de vie actif auprès de la population
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inégalités des pratiques et permettre un accès à tous aux activités physiques et sportives</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Le « sport santé » recouvre la pratique d’activités physiques ou sportives qui contribue au bien-être et à la santé. Les bienfaits du sport sur la santé ne sont plus à démontrer. Et pourtant, dans ce contexte sanitaire exceptionnel, il est plus que nécessaire de rappeler l’intérêt de pratiquer une activité physique.</p> <p>« Le sport santé » permet de lutter contre la sédentarité qui est de plus en plus prégnante dans notre société et ce veut être un outil pour développer un mode de vie actif en fonction de ses capacités. C’est aussi un levier de développement d’infrastructures adaptées dans les collectivités : itinéraires adaptés, parcours santé, ...</p> <p><b><u>Action – Créer une plateforme de prescription du sport sous ordonnance.</u></b> En prenant appui (ou en déployant) sur le modèle qui émerge sur le territoire du PNR de la Brenne appelé « PrescritBrenne » ou à Prissac, il s’agira de créer une plateforme de prescription du sport sous ordonnance. Elle visera à mettre en lien les médecins prescripteurs et les intervenants en activités physiques adaptées</p> <p><b><u>Action – Créer des ateliers d’activités physiques adaptées (APA)</u></b> Les activités physiques adaptées permettent à la population ne pouvant pratiquer une pratique sportive intense de rester mobile tout en prenant en compte les pathologies et limites physiques auxquelles elle fait face. Dans le cadre du CLS 1 et du programme d’animations santé 2021 sur la thématique du sport santé, des ateliers ont été proposés à la population et ont été couronnés de succès. L’objectif ici est donc d’étendre ces animations sur le territoire notamment avec des partenaires bien identifiés : l’ASEPT, Siel Bleu, l’ADESLI, Mme Martin.</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Public jeune (NPB) - Public fragile (maladie/handicap) - Senior
<b>Partenaires identifiés</b>	ADESLI - UFOLEP 36 - ASEPT - SIEL BLEU (domicile) - Mme MARTIN - COS - CPTS - Professionnels de santé - Collectivités locales – Maison Sport Santé – DDCSPP – CDOS36 – les autres CLS du département
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de prescriptions sportives réalisées par les médecins</li> <li>• Nombre d’ateliers d’activités physiques adaptées mis en place</li> <li>• Nombre de participants</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour de satisfaction des ateliers APA</li> </ul>

<b>Calendrier</b>	<p>2021 – 2022 : Programme d’animations santé 2021 du Pays sur la thématique du sport santé : mise en place d’ateliers APA</p> <p>2022 : Concertation avec les acteurs du territoire en faveur du développement des maisons de santé et sport et du sport sous ordonnance</p> <p>2023 – 2026 : Mise en place d’un modèle de déploiement du sport santé sur le territoire</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d’infrastructures communales et intercommunales importantes</li> <li>• Politique nationale qui tend vers le sport santé</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mot « sport » peut faire peur</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	Conférences des financeurs (public âgé) - Pays - Conseil départemental
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>Action – Créer une plateforme de prescription du sport sous ordonnance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non évalué à ce jour</li> </ul> <p><b>Action – Créer des ateliers d’activités physiques adaptées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget du programme d’action fiche 1.1 (1080€ pour 18 séances avec une participation de 20 euros par personnes en guide d’adhésion)</li> </ul>

## Fiche action 4-2 : Sensibiliser et éduquer la population à la notion : « un esprit sain dans un corps sain ».

**Pilote / Maître d'ouvrage = Pays de Valençay en Berry (à définir tout le long du CLS)**

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé physique et mentale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Promouvoir un mode de vie actif auprès de la population
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population au bien être mentale et physique et l'acceptation du schéma corporel</li> <li>• Prévenir la population sur les risques des déséquilibres en santé mentale, bien être et physique</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>L'expression « esprit sain dans un corps sain » vient du latin « Mens sana in corpore sano ». Elle signifie que l'homme doit cultiver sa force morale et sa force physique pour obtenir un corps et un esprit sain. Avoir un corps tonique et un bon moral aide à garder l'équilibre, l'un et l'autre étant étroitement imbriqués. L'activité physique renforce autant les muscles que l'esprit et l'estime de soi. Et un bon équilibre psychique, une vie sociale épanouissante stimulent le désir de travailler son corps et son endurance. Cette notion est d'autant plus importante suite aux différentes crises covid.</p> <p>Nous avons souvent tendance à attribuer le bon équilibre physique à notre corps, à l'alimentation, aux activités auxquelles on s'adonne... C'est vrai mais pas seulement ! Le psychisme y joue également un rôle essentiel. En effet, notre vécu corporel et notre santé mentale sont très dépendants l'un de l'autre. Faire attention à son corps, avoir un mode de vie actif, faire du sport, et y prendre plaisir, c'est tout aussi favorable à notre santé qu'à notre moral. Cela nous procure une sensation de bien-être, d'estime de soi, nous incite tant à l'optimisme qu'à l'action et développe nos fonctions cognitives.</p> <p><b><u>Action – Mettre en œuvre des ateliers de médiation animale</u></b></p> <p>La médiation animale est reconnue pour ses bienfaits sur la santé mentale d'un individu. L'objectif ici est de développer les activités plus ou moins physiques selon le public avec les animaux. Pouvant aller du cani-cross à une simple balade avec un chien ou la présence d'un chat sur le lieu de travail ou de divertissement, l'idée est d'introduire la présence animale pour réduire des situations mentales lourdes et de pratiquer une activité physique avec ces animaux. N'ayant aucune visibilité sur la médiation animale sur le territoire, le Contrat local de santé s'attachera à identifier dans un premier temps les actions allant dans ce sens sous forme de reportage puis de créer des actions plus concrètes sur le territoire. Des expérimentations pourront être proposés aux collectivités, à la population ou aux entreprises locales pour introduire la médiation animale sur le territoire.</p> <p><b><u>Action – Proposer un bilan santé mentale et physique</u></b></p> <p>Les mutualités proposent souvent des bilans de santé gratuit à leurs adhérents afin de permettre un accès à la santé pour tous. Ici, l'objectif du CLS serait d'impulser une dynamique auprès des mutualités pour qu'elles proposent un bilan en santé mentale et physique auprès de leurs adhérents. Cela permettrait à la population d'avoir un premier échange sur ces questions de santé plus spécifiquement et d'être redirigée vers des professionnels de santé susceptibles de pouvoir répondre à leur problématique.</p> <p><b><u>Action – Sensibiliser les jeunes à la notion de « bien dans son corps, bien dans sa tête »</u></b></p>

	Les jeunes subissent beaucoup de discriminations notamment physiques ce qui peut entraîner un mal-être mental provoquant un déséquilibre important dans leur confiance et estime de soi. L'objectif du CLS ici est donc d'impulser des temps d'échanges, groupes de paroles avec les associations et conseils des jeunes locaux pour inciter ces jeunes en situation de discriminations d'avoir la possibilité de s'exprimer et de partager leur expérience en dehors du cadre scolaire.
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Population - Collectivités - Public jeunes - Public à la santé mentale fragile
<b>Partenaires identifiés</b>	Familles rurales - ADESLI - UFOLEP - Collectivités - Ferme pédagogique - Centre de Loisirs - Associations locales – Association de jeunes - Praticiens de santé – Mutualité française
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres d'actions mises en place dans le cadre de la médiation animale</li> <li>• Nombre de mutuelles partenaires et de participants au bilan de santé physique et mentale</li> <li>• Nombre d'organismes jeunes volontaires et nombre de participants aux temps d'échanges « bien dans sa tête, bien dans son corps ».</li> </ul> <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expérience sur la médiation animale : son impact sur le bien-être mental</li> <li>• Satisfaction des participants aux bilans santé mentale et physique</li> <li>• Retour d'expérience des participants aux temps d'échanges entre jeunes : l'impact sur leur bien-être</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>2022 : Reportage sur la médiation animal sur le territoire : recensement des actions / Recherche de mutuelles intéressées pour proposer un bilan gratuit à leur adhérent en santé mentale et physique / Recherche des organismes jeunes volontaire pour développer les temps d'échanges entre jeune sur les discriminations</p> <p>2023 - 2024 : Expérimentation de la médiation animale / Mise en place du bilan santé mentale et physique / Mise en place des temps d'échanges entre jeunes sur les discriminations</p> <p>2025 : Proposition d'actions concrète sur la médiation animale</p>
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiatives locales nombreuses en ce sens sur le territoire</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation via les aides à domicile difficile, n'ayant qu'un court temps avec les personnes qu'elles suivent.</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - Pays - MSA - CARSAT - Conférences des financeurs
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> <li>• Prestations auprès des partenaires</li> </ul>

## Fiche action 4-3 : Mettre en œuvre des sessions de formation en santé mentale

Maître d'ouvrage = Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé physique et mentale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Favoriser le bien être mental des habitants du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la santé mentale des habitants</li> <li>• Monter en compétences les professionnels en santé, paramédicaux et autres acteurs de la santé en matière de santé mentale</li> <li>• Lutter contre l'isolement des personnes fragilisées</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b><u>Action – Créer des sessions de formations aux premiers Secours en Santé Mentale</u></b>          Ils constituent l'aide apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui, eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.          Ces formations pourront notamment être soutenues dans le cadre des crédits à la formation.</p> <p><b><u>Action – Mettre en œuvre des formations aux Compétences Psychosociales (CPS) chez les professionnels du territoire</u></b>          Les CPS jouent un rôle important dans le bien-être physique, mental et social de la personne, dans la mesure où elles influencent le sentiment de réalisation personnelle, la confiance et l'estime de soi. Connaître ses forces, ses faiblesses, reconnaître ses émotions, gérer son stress, ... autant de compétences qu'il est essentiel d'acquérir tout au long de sa vie car elles jouent un rôle déterminant dans le quotidien des individus.          Cette formation permettra aux participant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se repérer dans les concepts de santé et théories relatives aux compétences psychosociales</li> <li>• Comprendre l'intérêt d'une approche d'éducation pour la santé par le développement des CPS</li> <li>• S'approprier la méthodologie par des techniques et outils d'animation permettant de développer ou de renforcer les compétences psychosociales</li> <li>• D'intégrer cette approche dans sa pratique professionnelle</li> <li>• Avoir des repères méthodologiques pour l'évaluation des actions</li> </ul> <p><b><u>Action - Mettre en place une cellule de repérage en santé mentale</u></b>          L'objectif ici est de sensibiliser la population et aux différents acteurs (coiffeurs, par exemple) aux indices de repérages : Comment repérer une personne ayant des problématiques en santé mentale, identifier les acteurs ressources pour aider à détecter les problématiques en santé mentale. Cela pourrait se concrétiser par la réalisation d'une cellule de repérage en santé mentale ainsi que la création de supports de communication simples, récapitulatifs des moyens à destination de la population et des professionnels en termes de santé mentale : lecture simple des coordonnées et missions des acteurs présents sur le territoire.</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry

<b>Public cible</b>	Population - Professionnels de santé et de l'enfant (RAM / ATSEM/ Crèche) - Enfants - Aidants - Public à la santé mentale fragile
<b>Partenaires identifiés</b>	Organismes de formation - PSSM - CPAM - FRAPS - UDAF - Collectivités locales - Professionnels proches de la population - RASED - Services de santé scolaire - Professionnels de santé - Association jeunes (loisir)
<b>Indicateurs de suivis</b>	Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sessions de formations PSSM déployées sur le territoire</li> <li>• Nombre de sessions de formations CPS déployées sur le territoire</li> <li>• Nombre d'acteurs formés</li> <li>• Nombre d'acteurs partenaires pour repérer les situations de santé mentale à risque</li> <li>• Nombre de situations mentales à risque détectées</li> </ul> Indicateur quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur la satisfaction des personnes ayant participé aux formations</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2022 : Identification des formateurs et mise en place d'un rétroplanning des formations / Identification des acteurs partenaires de la cellule de repérage 2023 – 2026 : Mise en place des formations / Création des outils de repérage des situations à risque en santé mentale
<b>Freins / Leviers</b>	Levier <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté départementale de travailler sur les questions de santé mentale</li> </ul> Freins <ul style="list-style-type: none"> <li>• La confusion parfois possible entre sensibiliser et former : les temps sont différents. La formation demande plus de temps.</li> <li>• Contrainte de temps de certains professionnels (santé...)</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - Pays - CAF - Fondation de France - CCAH
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> </ul> <b><u>Action – Créer des sessions de formations aux premiers Secours en Santé Mentale</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de services (250 euros la session pour une personne)</li> </ul> <b><u>Action - Mettre en place une cellule de repérage en santé mentale :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget communication de l'outil de repérage en santé mentale</li> </ul>

## Fiche action 4-4 : Etablir une stratégie locale autour de la santé mentale et des troubles du neurodéveloppement chez les enfants

Maître d'ouvrage = PCO et UDAF

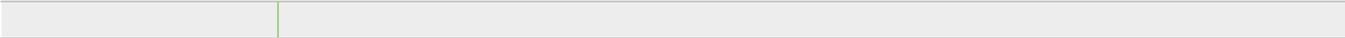
<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé physique et mentale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Favoriser le bien être mental des habitants du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la santé mentale des habitants</li> <li>• Soutenir la création de services à la population sur le territoire en matière de trouble du neurodéveloppement</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b><u>Action – Mettre en œuvre des actions sur les CPS auprès des enfants.</u></b></p> <p>Le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge représente un levier important en termes de promotion de la santé. Les CPS permettent d'accroître les aptitudes et capacités personnelles dans le but de maintenir un état de bien-être physique, mental et social ; et ainsi permettre à chacun d'être acteur de ses propres choix.</p> <p>Au cours du Contrat Local de Santé, il s'agira de mettre en œuvre deux projets concomitamment pour soutenir le plus de jeunes enfants et favoriser leur bien être mental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser la mise en œuvre d'ateliers « Emotions » proposé par la FRAPS sur le territoire</li> <li>• Créer des ateliers parents/enfants proposé par l'UDAF</li> </ul> <p><b><u>Action – Soutenir et amplifier la Plateforme de Coordination et d'Orientation</u></b></p> <p>Le Pays de Valençay en Berry dispose d'antennes sur son territoire des dispositifs d'accompagnements des TND :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CMPP - CATTP</li> <li>• Maison des Apprentissages</li> <li>• PEP's et AIDAPHI.</li> <li>• Le Hameau de Gâtines</li> </ul> <p>Depuis 2019, la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation), dispositif principal de diagnostic précoce chez l'enfant de 0 à 12 ans a été mise en place. Elle propose une prise en charge financière de 1 an à 18 mois avec un diagnostic ferme sur le trouble de l'enfant réalisé par un médecin à la suite d'un dépistage par les paramédicaux suivants : ergothérapeute, psychomotricien, psychologue et ou neuropsychologue. S'articulant autour d'une convention pour définir son cahier des charges, le Pays de Valençay en Berry a été sollicité par le biais du CLS pour être partenaire de ce dispositif.</p> <p>La mise en œuvre de cette fiche action dans le cadre de ce contrat local de santé et ce partenariat vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les antennes itinérantes et consolider les partenariats notamment via l'organisation de réunions d'informations auprès des acteurs du territoire susceptible d'être intéressés par le dispositif.</li> <li>• Faire connaître la PCO auprès des structures et professionnels de l'enfance : RAM, Ecoles, Centres de Loisirs, Crèches, ...</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Jeunes enfants

<b>Partenaires identifiés</b>	Dispositifs présents sur le territoire : AIDAPHI - PEPS - UDAF - PCO - CMPP - Le Hameau de Gâtines - Établissements scolaires et d'accueil enfants - FRAPS - RASED - CAF – Mutualités
<b>Indicateurs de suivis</b>	Indicateurs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles parti prenant du développement des CPS chez les enfants</li> <li>• Nombre d'acteurs sensibilisé à la création de la PCO</li> </ul> Indicateurs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expériences et de satisfaction des écoles</li> <li>• Retour de connaissance sur le dispositif de la PCO</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 – 2026 : chaque année définir les écoles intéressées pour développer les CPS 2021 – 2022 : signature de la convention définissant la PCO 2022-2023 : Promotion du dispositif PCO / Définition des actions en partenariat avec les différentes antennes spécialisées dans les TND.
<b>Freins / Leviers</b>	Leviers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels formés</li> <li>• PCO portée par la haute autorité de santé</li> </ul> Freins <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mystification des dispositifs : attentes / handicap</li> <li>• La communication oui mais il faudrait former les professionnels au plus près des enfants aux TND</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	ARS - CAF - Assurance Maladie - Mutualité
<b>Budget prévisionnel</b>	Non connu à ce jour

## Fiche action 4-5 : Lutter contre les stéréotypes de la santé physique et mentale

Maitre d'ouvrage = Pays de Valençay en Berry

<b>Axe stratégique</b>	<b>Santé physique et mentale</b>
<b>Finalité de la fiche</b>	Favoriser le bien être mental des habitants
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la santé mentale des habitants</li> <li>• Lutter contre l'isolement des personnes fragilisées</li> <li>• Soutenir la création de services à la population sur le territoire</li> <li>• Démystifier la santé physique et mentale</li> </ul>
<b>Description</b>	<p><b>Action – Créer des ateliers ludiques et percutants</b></p> <p>L'action aura pour objectif de démystifier les notions de handicap, de sport afin que notre société puisse avoir un regard positif sur ces dernières. Les initiatives autour de la démystification ne manquent pas en France notamment sur le handicap.</p> <p>A titre d'exemples, il s'agira de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap : courses de fauteuils, parcours avec un chien guide, parcours en prothèse, café silence pour initier la langue des signes. Ces actions pourront notamment être corrélées avec les JO paralympique 2024.</li> <li>• Santé mentale : Groupes de parole, Café deuil, addiction, déploiement du dispositif d'accompagnement départemental des familles endeuillées pendant la période de pandémie du COVID 19 « Pour ceux qui restent »</li> <li>• Obésité, organisation d'ateliers avec l'ADESLI, l'UFOLEP 36, ...</li> </ul> <p>Ces actions pourront être relayées dans le programme d'animations santé notamment via la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (Cf. fiche action 1.1)</p>
<b>Territoire</b>	Pays de Valençay en Berry
<b>Public cible</b>	Tout public
<b>Partenaires identifiés</b>	APF - UFOLEP - Groupe d'entraide mutuelle - UNAFAM - EKR - Alcool assistance - ANPAA - Fédération Handisport - Fédération Française du Sport adapté - Education Nationale - Collectivités (voirie, adaptation des locaux)
<b>Indicateurs de suivis</b>	<p>Indicateur quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions mises en place dans le programme d'animations santé</li> <li>• Nombre de participants aux animations</li> </ul> <p>Indicateur qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour de satisfaction pour chaque action</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 - 2026
<b>Freins / Leviers</b>	<p>Leviers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs ressources / moteurs</li> </ul> <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de la démystification : effet à long terme</li> <li>• Plus on souligne une différence, plus on la met en avant</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	Pays - CAF - Conseil Départemental - Dépend de la nature de l'action - DDETSPP36 - DDARS
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'ingénierie et frais de fonctionnement du poste</li> <li>• Budget du programme d'animations santé Fiche 1.1</li> </ul>



## Synthèse du Programme d'actions du Contrat Local de santé 2021-2026 du Pays de Valençay en Berry

	Sept 2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Axe 1. Dynamiques et attractivités locales</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dynamiser le Contrat Local de Santé</li> <li>○ Maintenir et renforcer l'offre de soins sur le territoire</li> </ul>						
1.1 – Mettre en œuvre un programme annuel d'animations santé	Action annuelle (10 000 €)	Action annuelle (10 000 €) Santé et alimentation	Action annuelle (10 000 €) Santé et culture	Action annuelle (10 000 €) Santé et environnement	Action annuelle (10 000 €) ?	Action annuelle (10 000 €) ?
1.2 – Développer une stratégie de communication et de mobilisation	Action en continue					
1.3 – Animer et coordonner l'offre de soins sur le territoire	Action en continue					
1.4 – Maintenir l'offre préventive sur le territoire	Action en continue					
1.5 – Créer un cadre participatif en santé	Prise de contact avec le collectif et construction du projet	Déploiement Vieillir Vivant Appel à 5 communes pour les journées santé en Pays	Bilan Vieillir Vivant Appel à 5 communes pour les journées santé en Pays	Appel à 5 communes pour les journées santé en Pays	Appel à 5 communes pour les journées santé en Pays	Appel à 5 communes pour les journées santé en Pays
<b>Axe 2. Santé environnementale</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Initier une politique locale en santé environnementale</li> <li>○ Améliorer la santé environnementale du territoire</li> </ul>						
2.1 – Etablir une stratégie locale en santé environnementale	<b>X</b>	Création du réseau santé environnement du Pays - Groupe de travail	Création du plan d'actions santé environnementale	Mise en place du plan d'actions	Mise en place du plan d'actions	Mise en place du plan d'actions
2.2 – Initier les premières actions participatives en santé environnementale	<b>X</b>	Définition des outils/animations pour les enfants : établir un programme tous les 2 ans	Mise en place du programme d'actions participatives en biennale	Programme d'animations santé sur la thématique Environnement (+ école)	Mise en place du programme d'actions participatives en biennale	<b>X</b>
2.3 – Améliorer la qualité de l'air intérieur	Premier contact PE	Mobilisation PE et qualité de l'air en générale (capteur CO2, établissement accueillant des enfants)	Appel à 5 communes pour signer la charte PE  2. Appel à la population pour le domiscore	Appel à 5 communes pour signer la charte PE  2. Restitution enquête domiscore  3. Appel aux établissements	Appel à 5 communes pour signer la charte PE  2. Appel à la population pour le domiscore	Appel à 5 communes pour signer la charte PE  2. Restitution enquête domiscore  3. Appel aux établissements

				accueillant des enfants pour la campagne d'évaluation de la qualité de l'air intérieur	3. Bilan campagne d'évaluation de la qualité de l'air intérieur	accueillant des enfants pour la campagne d'évaluation de la qualité de l'air intérieur
2.4 – Améliorer la qualité environnementale du territoire	X	Prise de contact avec les syndicats des eaux et définition d'un plan de prévention	Mise en place du plan de prévention pour l'eau	Lutte contre les pesticides dans les jardins : programme d'animations 2024		
2.5 – Lutter contre les êtres nuisibles sur le territoire	Suivi annuel avec les référents êtres nuisibles	Suivi annuel avec les référents êtres nuisibles  Prise de contact avec les communautés de communes pour un référents être nuisible + formation	Suivi annuel avec les référents êtres nuisibles  Préparation programme maladie Lyme  Débuter les campagnes d'arrachage	Suivi annuel avec les référents êtres nuisibles  Programme maladie de Lyme  Valorisation des campagnes d'arrachage	Suivi annuel avec les référents êtres nuisibles	Suivi annuel avec les référents êtres nuisibles
2.6 – Améliorer la qualité de l'habitat privé		Définition avec l'OPAH d'un groupe de repérage des situations d'insalubrité	Repérage	Repérage	Repérage	Repérage et bilan

### Axe 3. Santé et alimentation

- Développer une politique en santé alimentaire
- Promouvoir une alimentation saine, équilibrée, accessible à tous

3.1 – Etablir une stratégie locale autour de la santé et de l'alimentation	Reprise de contact avec le GT	Finalisation des échanges et définition d'un plan d'actions	Entretien annuel avec le GT			
3.2 – Eduquer et sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée	X	#PAS 2022 Faire un point avec les acteurs du territoire qui travail sur l'alimentation	Mise en place des ateliers long terme sur l'alimentation avec les écoles volontaires	Mise en place des ateliers long terme sur l'alimentation avec les écoles volontaires	Mise en place des ateliers long terme sur l'alimentation avec les écoles volontaires	Mise en place des ateliers long terme sur l'alimentation avec les écoles volontaires
3.3 – Lutter contre la dénutrition	X	#PAS 2022 Prise de contact avec les établissements de santé pour savoir comment se passe la lutte contre la dénutrition + ceux du domicile	Etablir un plan d'actions de lutte contre la dénutrition	Mise en place du plan d'actions		

3.4 – Lutter contre les inégalités sociales	Formation avec le CPIE	#PAS 2022	Réflexion sur les autres actions possibles sur le territoire : définitions des actions	Mise en place des nouvelles actions	Réflexion sur une action de fond / long terme	
<b>Axe 4. Santé physique et mentale</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir un mode de vie actif auprès de la population</li> <li>○ Favoriser le bien-être mental des habitants du territoire</li> </ul>						
4.1 – Développer le « sport santé » en Pays de Valençay en Berry	Constitution d'un groupe de travail	Elaboration d'une stratégie Ateliers ASEPT APA	Déploiement de la plateforme Ateliers ASEPT APA	Ateliers ASEPT APA	Ateliers ASEPT APA	Ateliers ASEPT APA
4.2 – Sensibiliser et éduquer la population à la notion : « Un esprit sain dans un corps sain ».	X	Inventorier les acteurs et partenaires ressources pour réaliser les actions de la fiche : médiation animal, bilan santé et atelier jeune	Définition des possibles en fonction des priorités et des partenariats possibles	Mise en place	Mise en place	Mise en place
4.3 – Mettre en œuvre des sessions de formations en santé mentale	X (Attendre que le PTSM soit actif ?)	Prise de contact avec les acteurs et définition des modalités de mise en place	Mise en place	Mise en place	Mise en place	Mise en place
4.4 – Etablir une stratégie locale en santé mentale et des troubles du neurodéveloppement chez les enfants	Action en continue					
4.5 – Lutter contre les stéréotypes en santé mentale et physique		Programme d'animations	Programme d'animations	Programme d'animations	Programme d'animations	Programme d'animations